

Ministère des Finances Canada
États financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du ministère des Finances Canada (le ministère). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du Ministère concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Ministère sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère du système de contrôle interne du Ministère sont examinés dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels du Ministère, et par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du Ministère n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Chris Forbes, le sous-ministre
Ottawa, Canada
Le 13 décembre 2024

Christopher Veilleux
Le dirigeant principal des finances

Ministère des Finances Canada
État de la situation financière (non audité)
Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Passifs		
Passif-dépôts (note 4)	804 038	1 158 080
Créditeurs et charges à payer (note 5)	257 579	2 812 199
Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale (note 6)	16 532 788	5 247 479
Effets à payer à des organisations internationales (note 7)	90 746	90 568
Dette échue (note 8)	666 695	720 171
Dette non échue (note 9)	1 371 902 243	1 259 730 485
Comptes d'opérations de change - passifs (note 16)	44 105 895	44 150 823
Instruments financiers dérivés (note 10)	29 722 713	30 970 136
Obligation au titre de l'annuité à long terme (note 11)	1 589 512	1 697 211
Avantages sociaux futurs (note 12)	2 947	2 961
Total des passifs bruts	1 465 675 156	1 346 580 113
Passifs détenus pour le compte du gouvernement (note 13)	(90 746)	(90 568)
Total des passifs nets	1 465 584 410	1 346 489 545
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	7 408 500	5 969 594
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie (note 14)	2 293 763	2 400 724
Monnaie canadienne	12 778	13 903
Débiteurs (note 15)	565 122	407 317
Taxes et impôts à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale (note 6)	21 357 707	15 226 196
Comptes d'opérations de change - actifs (note 16)	180 140 246	169 390 189
Instruments financiers dérivés (note 10)	2 901 514	3 232 002
Prêts aux sociétés d'État (note 17)	93 810 372	85 925 521
Autres prêts à recevoir (note 18)	5 925 096	2 808 909
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada (note 19)	7 580 211	-
Investissements et souscriptions au capital-actions (note 20)	-	-
Total des actifs financiers bruts	321 995 309	285 374 355
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement (note 13)	(9 156 577)	(3 757 269)
Total des actifs financiers nets	312 838 732	281 617 086
Dette nette ministérielle	1 152 745 678	1 064 872 459
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 24)	7 334	8 203
Charges payées d'avance	-	4
Total des actifs non financiers	7 334	8 207
Situation financière nette ministérielle	(1 152 738 344)	(1 064 864 252)
Situation financière nette ministérielle comprend :		
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulé	(1 127 536 411)	(1 040 062 033)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(25 201 933)	(24 802 219)
Situation financière nette ministérielle	(1 152 738 344)	(1 064 864 252)

Obligations contractuelles (note 25); passifs éventuels (note 26)
 Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Chris Forbes, le sous-ministre
 Ottawa, Canada. Le 13 décembre 2024.

Christopher Veilleux
 Le dirigeant principal des finances

Ministère des Finances Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2024		
	Résultats prévus	2024	2023
Charges			
Politiques économique et budgétaire	126 008 773	129 947 260	120 904 472
Services internes	76 271	88 236	86 446
Total des charges	126 085 044	130 035 496	120 990 918
Revenus			
Revenus de placements	5 476 877	6 226 106	2 670 254
Intérêts sur les dépôts bancaires	119 237	489 883	416 675
Frais pour risques courus	131 458	111 660	126 447
Ventes de pièces de monnaie canadienne	122 308	94 418	123 565
Gain net de change	-	210 305	544 174
Autres revenus	74 711	67 609	79 638
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (note 29)	(5 924 591)	(7 199 981)	(3 960 728)
Total des revenus	-	-	25
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	126 085 044	130 035 496	120 990 893
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par (au) gouvernement		41 092 266	159 017 657
Variations des montants à recevoir du Trésor		1 438 906	1 263 926
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 27)		29 946	28 618
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		87 474 378	(39 319 308)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulé – début de l'exercice (ajusté)		(1 040 062 033)	(1 079 381 341)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulé – fin de l'exercice (ajusté)		(1 127 536 411)	(1 040 062 033)

Information sectorielle (note 28)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État des gains et pertes de réévaluation (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Pertes de réévaluation cumulées – début de l'exercice	24 802 219	-
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables le 1 avril 2022		
Pertes de réévaluation sur Instruments financiers dérivés	-	22 960 162
Pertes de réévaluation cumulées – début de l'exercice (ajusté)	24 802 219	22 960 162
(Gains) et pertes de réévaluation survenus pendant l'exercice		
Instruments financiers dérivés	399 714	1 842 679
Gains et (pertes) de réévaluation reclassés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle		
Instruments financiers dérivés	-	(622)
Pertes de réévaluation nets	399 714	1 842 057
Pertes de réévaluation cumulées – fin de l'exercice	25 201 933	24 802 219

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	87 474 378	(39 319 308)
Variations attribuables aux actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	(869)	(867)
Charges payées d'avance	(4)	-
Variation totale attribuable aux actifs non financiers	(873)	(867)
Pertes de réévaluation nets	399 714	1 842 057
Augmentation nette de la dette ministérielle	87 873 219	(37 478 118)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 064 872 459	1 078 641 432
Incidences de l'adoption des nouvelles normes comptables au 1 avril 2022		
Pertes de réévaluation cumulés	-	22 960 162
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts cumulé	-	748 983
Dette nette ministérielle – début de l'exercice (ajusté)	1 064 872 459	1 102 350 577
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	1 152 745 678	1 064 872 459

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ministère des Finances Canada
État des flux de trésorerie (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	130 035 496	120 990 893
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
(Pertes) gains de change non réalisées	519 890	(6 994 563)
Gains (pertes) de change non réalisés sur les comptes de change	377 862	6 710 941
Taux d'intérêt effectif	(16 253 541)	(10 037 095)
Obligation au titre de l'annuité à long terme		
Ajustement à l'obligation du Ministère	-	24 000
Accroissement du passif de l'annuité à long terme	(30 274)	(30 685)
Total de l'obligation au titre de l'annuité à long terme	(30 274)	(6 685)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(29 946)	(28 618)
Amortissement des escomptes sur les prêts aux sociétés d'État	116 154	55 833
Amortissement des escomptes sur les autres prêts et investissements	9 170	1 435
Amortissement des immobilisations corporelles	(915)	(901)
Changement de l'encaisse donné en garanties déposées à l'égard de contrepartie	249 100	2 622 788
Autres variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) augmentation nette des actifs	6 130 382	251 621
Diminution (augmentation) nette des passifs	(8 732 694)	21 666 129
Versements de l'annuité à long terme	137 973	100 733
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	112 528 657	135 332 511
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	46	9
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	46	9
Activités d'investissement		
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	7 607 826	-
Investissements dans les comptes d'opérations de change	41 234 304	47 463 851
Remboursements aux comptes d'opérations de change	(30 547 577)	(33 331 777)
Émission de prêts aux sociétés d'État	64 875 952	62 443 267
Remboursement de prêts aux sociétés d'État	(57 107 255)	(50 210 349)
Émission d'autres prêts et investissements	-	27 078
Remboursement d'autres prêts et investissements	(113 350)	(70 620)
Encaisse utilisée pour (provenant par) les activités d'investissement	25 949 900	26 321 450
Activités de financement		
Émission de monnaie canadienne dans le cadre de contrats de swap	17 603 320	22 893 221
Remboursement de devises canadiennes en vertu de contrats de swap	(9 808 214)	(7 324 869)
Émission de devises dans le cadre de contrats de swap	(17 602 918)	(22 878 789)
Remboursement de devises dans le cadre de contrats de swap	10 896 041	8 348 268
Émission de titres de créance	(796 063 412)	(611 491 266)
Remboursement de titres de créance	699 023 752	607 179 829
Investissements dans les comptes d'opérations de change	(1 697 014)	(56 460)
Remboursements aux comptes d'opérations de change	262 108	693 753
Encaisse provenant par les activités de financement	(97 386 337)	(2 636 313)
Encaisse nette fournie par (au) gouvernement du Canada	41 092 266	159 017 657

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audité)

1. Mandat et objectifs

Le ministère des Finances du Canada (le ministère) est constitué aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à titre de ministère du gouvernement du Canada (le gouvernement).

Le ministère est responsable de la gestion globale de l'économie canadienne. Cette gestion comprend la préparation du budget fédéral annuel, ainsi que la prestation de conseils au gouvernement au sujet de questions économiques et budgétaires, de politiques fiscales et tarifaires, de mesures sociales, d'enjeux liés à la sécurité, de la stabilité financière et d'engagements internationaux du Canada. Le ministère joue un rôle important à titre d'organisme central, en collaborant avec d'autres ministères pour veiller à l'exécution du programme du gouvernement et permettre aux ministres de bénéficier d'analyses et de conseils de grande qualité.

Les responsabilités du Ministère comprennent notamment :

- la préparation du budget fédéral et de la mise à jour des projections économiques et budgétaires;
- l'élaboration de lois et de politiques fiscales et tarifaires;
- la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers;
- la conception et l'administration des principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires;
- l'élaboration de politiques et de lois pour le secteur financier;
- la représentation du Canada au sein de diverses institutions et de divers groupes financiers internationaux; et
- la préparation du Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le receveur général du Canada, des Comptes publics du Canada.

Pour obtenir son résultat stratégique, le ministère élabore ses plans et ses priorités en fonction de sa responsabilité essentielle, à savoir la Politique économique et financière, déterminée conformément au Cadre ministériel des résultats, et de ses fonctions de Services internes.

Politiques économique et budgétaire : Élaborer le budget fédéral et la Mise à jour économique et budgétaire, et fournir des analyses et des conseils au gouvernement du Canada sur les politiques économiques, fiscales et sociales, les relations fédérales-provinciales, y compris les paiements de transfert et d'impôt, le secteur financier, la politique fiscale, le commerce international et les finances.

Services internes : Groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes sont composés des 10 catégories de services suivantes : services de gestion des acquisitions, services de communication, services de gestion financière, services de gestion des ressources humaines, services de gestion de l'information, services de technologie de l'information, services juridiques, services de gestion et de surveillance, services de gestion du matériel, et services de gestion des biens immobiliers.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de ce qui suit :

- les instruments financiers, autres que les dérivés, sont évalués au coût ou au coût après amortissement ; et
- les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les principales conventions comptables du Ministère sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle (l'état des résultats) ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 4 présente un rapprochement entre les états financiers et les autorités fournies au ministère.

Les montants des résultats prévus dans l'état des résultats correspondent aux montants rapportés dans *l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2023-2024*.

b) Encaisse nette fournie (au) par le gouvernement du Canada

Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie (au) par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montants à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Instruments financiers**Classement et évaluation**

Le ministère classe les instruments financiers selon leur base d'évaluation, dans les catégories suivantes : i) coût ou coût après amortissement; et ii) juste valeur.

Le tableau suivant résume la classification des instruments financiers au 31 mars 2024.

(en milliers de dollars)	Monnaie ¹	Classement / évaluation	Valeur comptable
Passifs financiers			
Passif-dépôts	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	804 038
Créditeurs et charges à payer	CAD	Coût ou coût après amortissement	257 579
Comptes d'opérations de change	Devises	Coût ou coût après amortissement	44 105 895
Dettes échues	CAD	Coût ou coût après amortissement	666 695
Dettes non échues			
Dettes intérieures	CAD	Coût ou coût après amortissement	1 350 655 934
Dettes extérieures	Devises	Coût ou coût après amortissement	21 246 309
Obligation au titre de l'annuité à long terme	CAD	Coût ou coût après amortissement	1 589 512
Effets à payer à des organisations internationales	Devises	Coût ou coût après amortissement	90 746
Instruments financiers dérivés			
Swaps de devises	CAD / devises	Juste valeur	4 124 891
Contrats de change à terme	Devises	Juste valeur	6 083
Ententes d'indemnisation avec la Banque du Canada	CAD	Juste valeur	25 591 739
Actifs financiers			
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	2 293 763
Débiteurs	CAD	Coût ou coût après amortissement	565 122
Comptes d'opérations de change	Devises	Coût ou coût après amortissement	180 140 246
Prêts aux sociétés d'État	CAD	Coût ou coût après amortissement	93 810 372
Autres prêts à recevoir	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	5 925 096
Investissement dans les obligations hypothécaires du Canada	CAD	Coût ou coût après amortissement	7 580 211
Instruments financiers dérivés			
Swaps de devises	CAD / devises	Juste valeur	2 871 772
Contrats de change à terme	Devises	Juste valeur	29 742
Ententes d'indemnisation avec la Banque du Canada	CAD	Juste valeur	-
Investissements et souscriptions au capital-actions	Devises ²	Coût ou coût après amortissement	-

¹ Les gains et les pertes de change des instruments financiers libellés en devises, y compris l'élément de gain ou de perte de change des variations de la juste valeur, sont comptabilisés directement dans l'État des résultats.

² Les investissements et les souscriptions au capital-actions libellés en devises sont des instruments financiers non monétaires évalués au taux de change historique.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le ministère devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les achats et les ventes de titres négociables par l'intermédiaire d'une Bourse ou d'un marché de valeurs mobilières reconnus sont comptabilisés à la date de transaction.

Pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale, tandis que pour les instruments évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Le ministère décomptabilise un passif financier, ou des parties de celui-ci, lorsque le passif est éteint par le paiement de l'obligation ou que le ministère est autrement juridiquement dégagé de sa responsabilité première à l'égard du passif.

État des gains et pertes de réévaluation

L'État des gains et pertes de réévaluation enregistre les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, jusqu'à ce que les instruments financiers soient décomptabilisés. Lorsque les instruments sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés associés aux éléments décomptabilisés sont retirés de l'État des gains et pertes de réévaluation et reclassés dans l'État des résultats.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts sont déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif (MTIE) répartit les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts entre les exercices au long de la durée de vie prévue de l'instrument. Selon la MTIE, les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à la valeur comptable de l'instrument. Le TIE est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, jusqu'à la valeur comptable nette de l'instrument.

Évaluations à la juste valeur

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur classe les évaluations à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants :

- niveau 1: les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2: les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement (à savoir des dérivés de prix, comme des taux d'intérêt ou des écarts de crédit); and
- niveau 3: les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (comme des hypothèses formulées par des participants aux marchés).

Le ministère utilise les données observables pour évaluer la juste valeur lorsque de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction du niveau de données le plus bas qui est considéré comme significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

e) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes résultant d'opérations de change sont inclus dans les revenus ou les charges de l'état des résultats et de la situation financière nette du Ministère.

Le ministère choisit de comptabiliser tous les gains et pertes de change directement dans l'état des résultats, y compris les gains et pertes de change survenus avant le règlement ou la décomptabilisation.

f) Revenus

- Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les revenus de placement autre que les revenus d'intérêts sont reconnus comme revenu conformément aux conditions sous-jacentes de l'accord ou la disposition législative applicable.
- Les ventes de pièces de monnaie canadienne sont constatées dans la période où elles ont lieu.
- Les intérêts sur les dépôts bancaires sont constatés dans les revenus au moment où ils sont gagnés.
- Les gains de change sont calculés au taux en vigueur au moment de la transaction et à la fin de l'exercice, selon le cas sur les postes libellés en monnaie étrangère.
- Les frais pour risques courus sont constatés au moment où elles sont gagnées et calculées en fonction du programme de garantie et/ou contrat de base.
- Les chèques et mandats du receveur général ainsi que les chèques de comptes bancaires non encaissés de tous les ministères et organismes sont constatés dans les revenus du Ministère s'ils demeurent en circulation 10 ans après leur date d'émission.
- Les obligations échues et non réclamées sont constatées dans les revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.
- Les soldes bancaires non réclamés sont constatés dans les revenus si leur propriétaire n'y a pas touché depuis 40 ans pour les montants inférieurs à 1 000 \$ et depuis 100 ans pour les montants supérieurs à 1 000 \$.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement sont des revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau et qui ne peuvent servir à acquitter les passifs du Ministère. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles sont présentés en réduction du montant brut des revenus du Ministère.

g) Charges

- Les charges du Ministère sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les intérêts et autres frais sont calculés par la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la dette classée dans la catégorie coût ou coût après amortissement, les coûts de transaction (y compris les coûts d'émission de nouvelle dette) sont ajoutés à la valeur comptable lors de leur comptabilisation initiale; ultérieurement, ils sont comptabilisés dans les charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de service de la dette publique sont passés en charges au moment où ils sont engagés, et sont présentés dans les intérêts et autres frais.
- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les charges de fonctionnement sont passées en charges au moment où elles sont engagées.
- Le coût de pièces de monnaie canadienne vendues est constaté dans la période où les ventes ont lieu.
- Les pertes de change nettes sont calculées au taux en vigueur au moment de la transaction et à la fin de l'exercice, selon le cas sur les postes libellés en monnaie étrangère.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les charges comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités, qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

h) Avantages sociaux futurs

Avantages sociaux futurs comprennent les prestations de retraite et les Indemnités de départ.

Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs sponsorisé et administré par le gouvernement. L'obligation financière du Ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les cotisations du Ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement répondant au régime.

Indemnités de départ : L'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés pertinents. L'autre coût pour les employés qui n'ont touché aucune indemnité est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

i) Stocks de pièces de monnaie

Les stocks de pièces de monnaie canadienne sont évalués au moindre de leur coût et de leur valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

j) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût après amortissement ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

k) Comptes d'opérations de change

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de transaction. Des réductions pour refléter une baisse non temporaire de la juste valeur des titres sont incluses dans les gains ou pertes nets de change à l'état des résultats.

Les souscriptions, les allocations de droits de tirage spéciaux, les effets à payer et les prêts à recevoir du Fonds monétaire international sont inscrits au coût.

l) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir, y compris les prêts aux sociétés d'État et autres prêts à recevoir, sont inscrits dans un premier temps au coût et, s'il y a lieu, sont ensuite rajustés de façon à tenir compte des conditions de faveur tel que les prêts à long terme, à taux d'intérêt faible ou nul. Une provision pour moins-value est appliquée afin de réduire la valeur comptable à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette. La provision est calculée selon les pertes probables estimatives qui existent relativement au reste du portefeuille.

Après la comptabilisation initiale, les prêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

Cependant, quand le terme des prêts est assorti de conditions de faveur, comme dans le cas des prêts fournis avec une clause à taux d'intérêt faible ou nul, le prêt est initialement comptabilisé à sa valeur actualisée nette estimée et la perte immédiate est comptabilisée dans l'état des résultats et dans l'état de situation financière nette du Ministère. L'escompte qui en résulte est amorti aux recettes chaque année pour tenir compte de la variation de la valeur actualisée des prêts en cours.

m) Investissements et souscriptions au capital-actions

Les investissements et les souscriptions au capital-actions sont inscrits au coût, net des provisions pour moins-value. Les provisions sont déterminées sur une combinaison de retour anticipé et de la probabilité de recouvrement de capital. Étant donné leur nature, on ne s'attend pas à ce que certains investissements dans des institutions financières internationales génèrent des retours financiers directs. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce qu'ils soient recouverts. Dans de tels cas, des provisions pour non-recouvrement sont établies par rapport aux investissements.

n) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation des taux d'intérêt, des taux de change, des justes valeurs ou d'autres mesures financières spécifiées dans les contrats de base. Les instruments financiers dérivés auxquels le ministère est actuellement parti sont des swaps de devises, contrats de change à terme et certaines ententes d'indemnisation entre le ministère et la Banque du Canada en vertu desquelles le ministère recevra (remboursera) tout gain (perte) que la Banque encoure des aliénations de titres par la Banque en vertu des programmes d'achat d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de sociétés et d'obligations provinciales (programmes d'achat d'obligations).

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur des instruments financiers, à l'exception de tout gain ou perte de change connexe, sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers dérivés sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés associés aux éléments de comptabilisés, autres que ceux liés au change, sont transférés de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats.

Dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière nette du Ministère, les revenus d'intérêts et les charges sur les accords de swaps de devises sont présentés dans les intérêts sur les dettes non échues.

Pour ce qui est des accords de swaps de devises dans lesquels les emprunts sur le marché intérieur sont convertis en emprunts en devises, tout gain ou toute perte de change réalisé est compensé par les différences de change sur les investissements en devises détenus dans le Compte du fonds des changes. En ce qui a trait aux contrats de change à terme, tout gain ou perte de change réalisé est compensé par tout gain ou perte de change réalisé sur les prêts à recevoir du Fonds monétaire international.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes et comptabilisés en tant que dérivés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte; b) un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur.

o) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 de dollars sont comptabilisées dans un premier temps dans l'état de la Situation Financière à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves définies au sens de la loi sur les Indiens et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Équipements informatiques	trois à dix ans
Logiciels informatiques	trois ans
Améliorations locatives	le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Machinerie et équipement	cinq à dix ans
Véhicules	trois à cinq ans

p) Dette

La dette est initialement comptabilisée dans l'état de la situation financière au produit net de l'émission et net de coûts de transaction, qui comprennent les frais d'émission de titre de créance, le cas échéant.

Les primes et les escomptes résultant sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour chaque série d'obligations à rendement réel émises, les intérêts semestriels et le principal à payer à l'échéance sont indexés à la variation cumulative de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada par rapport à l'IPC applicable à la date d'émission initiale de la série.

Les flux de trésorerie futurs estimés d'intérêts et de principal à payer sont révisés à chaque date d'états financiers en utilisant les plus récents IPC qui s'appliquent à chaque série. La valeur comptable des obligations à rendement réel dans l'état de la situation financière est ajustée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie révisés à chaque date de clôture, actualisée au taux d'intérêt effectif. L'ajustement de la valeur comptable du passif qui en résulte est comptabilisé comme un gain ou une perte dans Intérêts sur la dette non échue dans l'état des résultats.

La dette qui a atteint son échéance contractuelle, mais qui n'a pas encore été remboursée, est reclassée à sa valeur nominale de la dette non échue à la dette échue.

Échange ou rachat de dette

Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est constatée dans l'état des résultats.

Une extinction survient au rachat de l'obligation ou lorsqu'une obligation est échangée avec un détenteur d'obligations et que les modalités de la créance originale et celles de la créance de remplacement diffèrent substantiellement les unes des autres. On considère que les modalités des obligations échangées diffèrent substantiellement lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie aux termes des nouvelles modalités, y compris lorsque l'échange est actualisé au moyen du taux d'intérêt effectif moyen de la créance originale, diffère d'au moins 10 % par rapport à la valeur actualisée du flux de trésorerie restant de la créance originale.

Si un échange d'obligations avec un détenteur d'obligations ne se traduit pas par une extinction, la valeur comptable du passif est rajustée en fonction des montants versés au moment de l'échange, et les primes ou escomptes non amortis relatifs à la créance originale et survenant au moment de l'échange sont amortis sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la créance de remplacement. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour amortir les primes et les escomptes non amortis.

q) Obligation au titre de l'annuité à long terme

L'obligation au titre de l'annuité à long terme est évaluée dans l'état de la situation financière au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de la comptabilisation initiale, l'obligation au titre de l'annuité à long terme a été évaluée comme la valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs estimatifs, à l'aide des taux applicables à la date de la comptabilisation initiale. Les variations des flux de trésorerie futurs estimés ajustent l'obligation par la valeur actualisée des variations, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif d'origine, avec un ajustement correspondant comptabilisé dans l'État des résultats. Les charges d'intérêt découlant de l'accumulation du passif pour chaque période sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats et dans l'état de situation financière nette du Ministère. Aux fins de la présentation, les ajustements des flux de trésorerie futurs estimatifs et les charges d'intérêt sont incluses dans les charges de paiements de transfert dans la note d'information sectorielle (note 28).

r) Garantie en vertu des accords de swaps de devises

Lorsque le gouvernement reçoit une garantie d'une contrepartie du swap sous forme d'espèces, les passifs-dépôts sont comptabilisés dans l'état de la situation financière jusqu'à ce que la garantie soit retournée à la contrepartie ou que la contrepartie soit en défaut en vertu de l'accord de swap. La garantie reçue par le gouvernement sous forme de titres donnés en garantie par une contrepartie ne sont pas comptabilisées comme des actifs. La garantie fournie par le gouvernement sous forme d'espèces est comptabilisée comme un actif dans l'état de la situation financière. Lorsque le gouvernement reporte une garantie sous forme de titres, les titres demeurent comptabilisés dans l'état de la situation financière.

s) Passif-dépôts

Les dépôts remboursables sur demande et la garantie sous forme de liquidités reçue par le gouvernement dans le cadre de ses accords de swaps de devises sont comptabilisés comme des passifs.

t) Passifs et actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

Les passifs et les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement sont présentés dans ces états financiers, car le sous-ministre doit en assurer le contrôle comptable. Toutefois, des déductions sont faites pour ces postes afin d'arriver aux passifs nets et aux actifs financiers nets du Ministère dans l'état de la situation financière.

La classification des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement est déterminée en fonction (i) de la disponibilité des actifs pour acquitter les passifs du Ministère et (ii) la capacité d'augmenter les avoirs des actifs sans autre autorisation du Parlement. Les actifs financiers qui ne répondent pas à ces deux critères sont considérés comme étant détenus pour le compte du gouvernement. Certains passifs qui financent directement ces actifs sont considérés comme dus au nom du gouvernement.

u) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées au montant de change.

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités contrôlées par des capitaux communs. Les opérations interentités, autres que des opérations de réorganisation, sont comptabilisées sur une base brute et elles sont mesurées selon la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i) les services fournis ou reçues sur une base de recouvrement des coûts sont reconnus comme revenus et charges, respectivement, sur une base brute et évalués selon le montant de change; et
- ii) certains services reçus sans frais sont comptabilisés au titre de charges au coût estimatif des services reçus.

v) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Des provisions pour le passif sont établies aux termes d'un programme de garanties d'emprunt s'il est possible qu'un paiement soit versé et qu'un montant soit évalué.

w) Actif éventuel

L'actif éventuel représente des biens possibles qui peuvent devenir de véritables biens selon que certains événements futurs se produisent ou non. Si l'événement de confirmation futur est susceptible de se produire, l'actif éventuel est présenté dans les notes complémentaires aux états financiers.

x) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés et divulgués des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts à recevoir, les provisions pour moins-value se rapportant aux investissements et souscriptions au capital-actions, les escomptes sur prêts à recevoir, les courus des taxes et impôts à recevoir et à payer aux termes d'accords de perception fiscale, le passif au titre d'avantages sociaux futurs, les flux de trésorerie futurs estimés du passif des rentes à long terme, et la juste valeur des instruments financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, tous les rajustements nécessaires sont comptabilisés ou divulgués dans les états financiers dans l'année où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net avec des autorisations utilisées

Le coût de fonctionnement net du Ministère avant le financement et les transferts gouvernementaux, tel qu'il est présenté dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Ministère, est rapproché avec les autorisations de l'exercice en cours utilisées par le ministère dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	130 035 496	120 990 893
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations		
Charges courues liées aux paiements de transferts		
Paiements de transfert aux provinces et territoires pour l'atténuation des pressions sur le système de soins de santé	-	(2 000 000)
Autres charges liées aux paiements de transfert	(39 206)	(593 009)
Total des charges courues liées aux paiements de transferts	(39 206)	(2 593 009)
Provision pour les prêts, placements et avances	1 200 403	(4 995 441)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(29 946)	(28 618)
Inventaires imputés aux charges de programmes	(322)	(725)
Amortissement des immobilisations corporelles	(915)	(901)
Avantages sociaux futurs	14	265
Autres charges non imputées aux autorisations	(3 777)	(2 320)
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	1 126 251	(7 620 749)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations		
Avances aux sociétés d'État et agences	65 000 629	62 548 547
Paiement des charges courues des années précédentes pour l'atténuation des pressions sur le système de soins de santé et le déploiement de la vaccination contre la COVID-19	2 000 000	2 000 000
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	7 607 826	-
Recouvrements ayant trait aux allocations aux jeunes reçus en avance	-	575 544
Prêts accordés aux organisations internationales	560 310	786 748
Prêts accordés aux gouvernements nationaux	2 025 210	4 850 000
Paiement à la Banque canadienne d'infrastructures	1 477 761	384 450
Paiement au Fonds de croissance du Canada	1 390 000	-
Paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia	137 973	100 733
Paiements de transfert aux provinces et territoires pour le péréquation fiscale	576 511	-
Paiements de transfert aux provinces et territoires en matière de transport en commun et de logement, et l'amélioration de la ventilation dans les écoles	-	850 000
Pertes sur opérations de change	49 502	13 200
Autres	107 956	20 920
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	80 933 678	72 130 142
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	212 095 425	185 500 286

b) Autorisations fournies et utilisées

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les autorisations fournies au ministère et utilisées par celui-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Autorisations fournies		
Autorisations votées	440 784	345 603
Autorisations législatives		
Paielements de transfert	90 883 738	84 882 219
Intérêt sur la dette non échue	36 430 208	25 990 400
Autres frais d'intérêts	6 043 911	5 597 930
Achat de la monnaie canadienne	82 531	87 251
Autres	1 716 121	496 444
Total des autorisations législatives	135 156 509	117 054 244
Autorisations non budgétaires		
Prêts aux sociétés d'État	64 980 629	62 529 547
Prêts aux gouvernements nationaux	2 025 210	4 850 000
Investissement dans une société d'État	1 390 000	-
Investissement dans le Fonds de croissance du Canada	7 607 826	-
Prêts aux organisations internationales	560 309	786 748
Paielements aux autres organisations	20 000	19 000
Total des autorisations non budgétaires	76 583 974	68 185 295
Total des autorisations fournies	212 181 267	185 585 142
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(68 572)	(68 572)
Autorités en surplus	(17 270)	(16 284)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	212 095 425	185 500 286

4. Passif-dépôts

Le passif des dépôts au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Passifs-dépôts		
Société de gestion Canada Hibernia ¹	109 627	104 984
Canada Eldor Inc. ²	6 933	9 557
Dépôts de garantie ³	687 478	1 043 539
Total des passifs-dépôts	804 038	1 158 080

¹ Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) est un dépôt à vue établi pour enregistrer les sommes déposées au Trésor par la SGCH pour couvrir les coûts futurs de démantèlement du champ Hibernia. Le calendrier prévu d'abandon, fondé sur la durée de vie utile des biens, s'échelonne actuellement jusqu'en 2048. L'intérêt s'accumule dans le solde des dépôts à un taux équivalent à 90 % du taux hebdomadaire de trois mois d'adjudication des bons du Trésor.

² Canada Eldor Inc. (CEI) s'agit des fonds déposés au Trésor en vertu du paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. CEI utilisera les fonds pour payer les coûts liés à la désaffectation d'anciens sites miniers en Saskatchewan et les prestations de retraite de certains anciens employés. L'intérêt s'accumule dans le solde des dépôts à un taux équivalent à 90 % du taux hebdomadaire de trois mois d'adjudication des bons du Trésor.

³ Les dépôts de garantie sont des liquidités reçues des contreparties en tant que garanties de soutien au crédit en vertu des accords de swaps de devises.

5. Crédoeurs et charges à payer

Les comptes crédoeurs et les charges à payer au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Créditoeurs et charges à payer		
Créditoeurs – parties externes	21 867	605 453
Créditoeurs – autres ministères et organismes	25 223	30 231
Autres charges à payer ¹	210 489	2 176 515
Total des crédoeurs et charges à payer	257 579	2 812 199

¹ La majorité des charges à payer au 31 mars 2024 se rapportent à 200 millions de dollars d'intérêts courus (2023 – la majorité se rapporte à 166 millions de dollars d'intérêts courus et 2 milliards de dollars payables pour les paiements de transfert aux provinces et aux territoires afin de répondre aux pressions immédiates du système de soins de santé).

6. Taxes et impôts à payer et à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale

L'agence du revenu du Canada (ARC), une agence du gouvernement, perçoit et administre l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe sur les sociétés, la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente, la taxe sur les produits et services et les droits d'accise sur le cannabis au nom de certains gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones en vertu de divers accords de perception fiscale. Le ministère transfère les taxes perçues directement aux gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones participants, conformément aux calendriers de paiements établis.

Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale

Étant donné que le gouvernement présente l'information financière par exercice financier alors que l'impôt est calculé selon l'année civile, certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être liées à plusieurs années d'imposition. Les taxes et impôts à payer incluent les cotisations établies par l'ARC, les estimations des cotisations établies en fonction des espèces reçues, les rajustements découlant de nouvelles cotisations et les rajustements relatifs aux taxes et impôts d'exercices antérieurs à payer à certains gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones.

L'évolution des taxes et impôts à payer aux gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones au titre des taxes et impôts à percevoir aux termes d'accords de perception fiscale était réparti en 2024 comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars, 2023	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars, 2024
Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale				
Impôt des sociétés	996 415	32 747 935	24 583 211	9 161 139
Impôt sur le revenu des particuliers	3 533 838	101 523 528	98 055 501	7 001 865
Taxe de vente harmonisée	379 531	43 145 565	43 520 984	4 112
Taxe sur les produits et services des Premières nations	-	28 928	28 928	-
Taxe de vente des Premières nations	-	7 402	7 402	-
Droits d'accise sur le cannabis ¹	337 695	834 216	806 239	365 672
Total des taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale	5 247 479	178 287 574	167 002 265	16 532 788

¹ Toutes les provinces, à l'exception du Manitoba, et des trois territoires ont conclu des accords de coordination de la taxation du cannabis (ACTC) avec le gouvernement fédéral. Le ministre des Finances et les ministres provinciaux et territoriaux ont convenu que les droits d'accise sur les produits du cannabis seront partagés (75 % provinciaux et 25 % fédéraux).

Taxes et impôts à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale

Les taxes et impôts à recevoir comprennent les taxes et impôts perçus ou à percevoir par l'ARC au nom des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones qui n'ont pas encore été remis au ministère.

Les changements dans les impôts à recevoir en vertu des conventions de perception fiscale en 2024 étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	31 mars, 2023	Rentrées et autres crédits	Règlements avec l'ARC	31 mars, 2024
Taxes à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale				
Impôt des sociétés	4 531 626	32 747 935	27 703 666	9 575 895
Impôt sur le revenu des particuliers	13 644 473	101 523 528	100 734 753	14 433 248
Taxe de vente harmonisée	(3 207 303)	43 145 565	42 699 392	(2 761 130)
Taxe sur les produits et services des Premières nations	2 345	28 928	28 742	2 531
Taxe de vente des Premières nations	575	7 402	7 150	827
Droits d'accise sur le cannabis	493 741	834 216	1 015 052	312 905
Bénéfices provinciaux ¹	(239 261)	(7 256 834)	(7 289 526)	(206 569)
Total des taxes à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale	15 226 196	171 030 740	164 899 229	21 357 707

¹ Le poste des bénéfices provinciaux comprend les montants payés par l'ARC directement aux bénéficiaires au nom des gouvernements provinciaux. Ces montants sont ensuite soustraits des transferts aux gouvernements provinciaux.

7. Effets à payer à des organisations internationales

Les billets à payer aux organisations internationales sont des billets à vue non porteurs d'intérêts émis au lieu de versements d'espèces à l'égard des souscriptions et contributions. Les billets peuvent être présentés pour être encaissés selon les modalités convenues.

L'encours de ces effets à payer aux organisations internationales au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Effets à payer à des organisations internationales		
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures	53 924	53 818
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	32 478	32 414
Agence multilatérale de garantie des investissements	4 344	4 336
Total des effets à payer à des organisations internationales	90 746	90 568

8. Dette échue

La dette échue est une dette, arrivée à échéance, qui n'a pas encore été remboursée.

Au 31 mars, la dette échue se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Dette échue		
Titres sur le marché de détail ¹	665 179	717 551
Obligations négociables ²	1 516	2 620
Total de la dette échue	666 695	720 171

¹ Titres sur le marché de détail échus entre 2010 et 2021 (2023 – entre 2010 et 2021).

² Obligations négociables échues entre 2010 et 2016 (2023 – entre 2009 et 2016).

9. Dette non échue

Le ministère emprunte principalement sur le marché intérieur, mais aussi sur les marchés étrangers au nom du gouvernement.

Dette intérieure

La dette intérieure est constituée de bons du Trésor, d'obligations négociables et de titres sur le marché de détail libellée en dollars canadiens.

Les bons du Trésor sont des instruments d'escompte non rachetable du gouvernement du Canada. Les bons du Trésor sont émis à échéance de trois mois, six mois ou douze mois. Le gouvernement du Canada peut également émettre des bons du Trésor dont l'échéance varie de 1 jour à 3 mois aux fins de gestion de la trésorerie (bons de gestion de la trésorerie).

Les obligations négociables domestiques sont des obligations non rachetables du gouvernement du Canada qui paient un taux d'intérêt fixe deux fois par année. Au 31 mars 2024, les obligations négociables nationales en circulation avaient des durées résiduelles allant de moins de 1 an à 41 ans (2023 – moins de 1 an à 42 ans). Certaines obligations négociables (obligations à rendement réel) rapportent des intérêts semestriels basés sur un taux d'intérêt réel. À échéance, les détenteurs d'obligations à rendement réel recevront, en plus d'un paiement d'intérêts sur coupon, un paiement final égal à la somme du principal et de la compensation pour inflation accumulée à partir de la date d'émission initiale.

La dette au détail comprend les obligations d'épargne du Canada, qui sont rachetables sur demande par le détenteur. Au 31 mars 2024, toute la dette au détail est arrivée à échéance; par conséquent, toute la dette qui n'est pas remboursés en cours à cette date est inclus dans la dette échue.

Dettes extérieures

La dette extérieure est émise par le gouvernement du Canada en vertu de son programme d'emprunts libellés en devises. Elle est constituée d'obligations négociables, de bons à moyen terme négociables, et de bons du Canada.

Les obligations négociables étrangères sont émises en dollars américains ou en euros pour fournir une source de fonds étrangers à long terme. Au 31 mars 2024, les obligations négociables étrangères en circulation avaient des durées des échéances résiduelles allant de moins de 1 ans à 5 ans (2023 – allant de 2 ans à 4 ans).

Les bons du Canada sont des titres d'emprunt à court terme émis sur le marché monétaire des États-Unis. Ces instruments à escompte arrivent à échéance au plus 270 jours après leur émission.

Au 31 mars, la dette non échue se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2024		2023	
	Valeur nominale	Primes (escomptes) non amortis et les intérêts courus	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Dettes non échues				
Dettes intérieures :				
Bons du Trésor ¹	267 400 000	(4 249 658)	263 150 342	198 915 683
Obligations négociables	1 011 505 688	2 207 430	1 013 713 118	972 888 938
Obligations négociables à rendement réel	69 891 932 ²	3 900 542	73 792 474	71 891 563
Total de la dette intérieure	1 348 797 620	1 858 314	1 350 655 934	1 243 696 184
Dettes extérieures :				
Bons du Canada	2 171 908	(13 848)	2 158 060	2 458 882
Obligations négociables	18 958 800	129 449	19 088 249	13 575 419
Total de la dette extérieure	21 130 708	115 601	21 246 309	16 034 301
Total de la dette non échue	1 369 928 328	1 973 915	1 371 902 243	1 259 730 485
			Juste valeur	Juste valeur
Dettes intérieures			1 289 340 741	1 196 473 651
Dettes extérieures			20 561 129	15 238 143

¹ Les bons du Trésor comprennent 93,8 milliards de dollars (2023 – 70,4 milliards de dollars) en bons de trois mois, 58,8 milliards de dollars (2023 – 46,2 milliards de dollars) en bons de six mois, et 114,8 milliards de dollars (2023 – 85,2 milliards de dollars) en bons de douze mois.

² La valeur nominale des obligations négociables à rendement réel telle que présentée est le montant en principal des obligations ajusté de la compensation de l'inflation accumulée au 31 mars 2024 en utilisant l'IPC applicable à cette date.

Les échéances contractuelles de la dette non échue, à leur valeur nominale, par devise sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	Valeur nominale		Total
	Dollars canadiens	Dollars américains	
Échéances contractuelles de la dette non échue			
2025	422 790 381	6 234 508	429 024 889
2026	195 608 858	4 739 700	200 348 558
2027	92 434 758	4 739 700	97 174 458
2028	49 860 841	-	49 860 841
2029	60 500 000	5 416 800	65 916 800
2030 à 2065	527 602 782	-	527 602 782
Total des échéances contractuelles de la dette non échue	1 348 797 620	21 130 708	1 369 928 328

Les taux d'intérêt annuels effectifs moyen de la dette non échue au 31 mars sont les suivants :

	2024	2023
	%	%
Taux d'intérêt annuels effectifs moyen de la dette non échue		
Bons du Trésor	5,04	4,28
Obligations négociables – en dollars canadiens	2,39	1,90
Bons du Canada	5,28	4,64
Obligations négociables – en devises étrangères	2,43	1,83

10. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024		2023
	Valeur comptable	Niveau de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur ¹	Valeur comptable
Instruments financiers dérivés			
Passifs			
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	25 591 739	2	26 282 875
Swaps de devises	4 124 891	2	4 632 809
Contrats de change à terme	6 083	2	54 452
	29 722 713		30 970 136
Actifs			
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	-	2	-
Swaps de devises	2 871 772	2	3 228 316
Contrats de change à terme	29 742	2	3 686
	2 901 514		3 232 002

¹ Des transferts peuvent se produire entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur en raison de changements dans l'activité du marché ou de la disponibilité de prix cotés sur le marché ou de données observables. Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada

Le ministère et la Banque du Canada ont conclu des ententes d'indemnisation qui sont comptabilisées comme des instruments financiers dérivés. En vertu des dispositions de ces ententes, le ministère a indemnisé la Banque du Canada pour les pertes subies par la Banque au titre de l'aliénation des titres dans le cadre des programmes d'achat d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations provinciales et d'obligations de sociétés de la Banque (programmes d'achat d'obligations). La Banque du Canada versera également au ministère les gains réalisés qu'elle tire de l'aliénation des titres dans le cadre des programmes d'achat d'obligations. Les programmes d'achat d'obligations ont été mis en place par la Banque du Canada au cours de l'exercice 2020-21 afin de soutenir la liquidité et le bon fonctionnement des marchés de la dette pendant la pandémie de COVID-19. Aucune contrepartie n'a été versée par l'une ou l'autre des parties lors de la conclusion des ententes.

La juste valeur des dérivés découlant des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations est calculée comme la différence entre la juste valeur et le coût après amortissement des titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'indemnisation au 31 mars. La juste valeur est équivalente au montant inscrit du ministère au poste des dérivés si les titres ont été aliénés à leur juste valeur par la Banque du Canada au 31 mars. Le ministère détermine la juste valeur en utilisant les prix des obligations détenues par la Banque du Canada, qui sont les prix du marché pour des obligations identiques, et, ce qui est moins important à l'égard de la juste valeur, le coût après amortissement de la Banque du Canada pour ces obligations. Le ministère classe l'évaluation de la juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations au niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les détails sur les titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat d'obligations au 31 mars. La juste valeur représente le gain (perte) réalisé (subi) par le ministère pour les dérivés si la Banque du Canada avait aliéné les titres au 31 mars.

	Titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat d'obligations		Juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation du ministère des Finances (nette)
	Coût après amortissement de la Banque du Canada	Juste valeur	
(en milliers de dollars)			
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations			
31 mars 2024			
Obligations du gouvernement du Canada	206 732 377	181 960 691	(24 771 686)
Obligations provinciales	9 974 521	9 155 505	(819 016)
Obligations de sociétés	55 790	54 753	(1 037)
Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	216 762 688	191 170 949	(25 591 739)
31 mars 2023			
Obligations du gouvernement du Canada	259 015 103	233 674 638	(25 340 465)
Obligations provinciales	11 772 344	10 833 643	(938 701)
Obligations de sociétés	116 285	112 576	(3 709)
Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	270 903 732	244 620 857	(26 282 875)

La juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation (nets) se rapporte à certains titres qui sont en situation de gain et à certains titres qui sont en situation de perte, comme suit :

(en milliers de dollars)	Juste valeur des ententes d'indemnisation du ministère des Finances (nette)		
	En ce qui concerne les titres détenus par la Banque du Canada dans :		
	Situation de gain	Situation de perte	Juste valeur (nette)
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations			
31 mars 2024			
Obligations du gouvernement du Canada	-	(24 771 686)	(24 771 686)
Obligations provinciales	-	(819 016)	(819 016)
Obligations de sociétés	-	(1 037)	(1 037)
Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	-	(25 591 739)	(25 591 739)
31 mars 2023			
Obligations du gouvernement du Canada	-	(25 340 465)	(25 340 465)
Obligations provinciales	-	(938 701)	(938 701)
Obligations de sociétés	-	(3 709)	(3 709)
Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	-	(26 282 875)	(26 282 875)

Au 31 mars 2024, les obligations détenues par la Banque du Canada qui sont assujetties aux ententes d'indemnisation avaient le profil d'échéance suivant, exprimé en termes de juste valeur du dérivé d'indemnisation connexe :

(en milliers de dollars)	Juste valeur			Total
	Obligations du gouvernement du Canada	Obligations provinciales	Obligations de sociétés	
Dérivés découlant d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations				
Terme restante à l'échéance				
Moins de 1 an	42 092 292	1 527 335	42 408	43 662 035
De 1 an à 3 ans	47 740 495	2 384 063	12 345	50 136 903
De 3 à 5 ans	13 760 397	2 268 449	-	16 028 846
De 5 à 10 ans	40 227 255	2 975 658	-	43 202 913
Plus de 10 ans	38 140 252	-	-	38 140 252
Total des dérivés découlant d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations	181 960 691	9 155 505	54 753	191 170 949

Des pertes payées et des gains reçus par le ministère dans le cadre des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations en 2024 étaient négligeable (2023 – négligeable).

Accords de swaps

Le gouvernement a conclu des accords de swaps de devises avec différentes contreparties, ce qui lui permet de gérer plus facilement la structure de sa dette. Les modalités associées à ces swaps sont établies à l'aide d'accords-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), qui sont en place avec chacune des contreparties.

Les swaps de devises servent principalement à financer des niveaux d'actifs en devise étrangère dans les Comptes d'opérations de change. La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes ou variables, et elle peut être libellée en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. Dans un swap de devises, on convertit la dette en dollars canadiens et d'autres devises en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt fixe ou un taux d'intérêt variable. Habituellement, les positions de swap du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

À la passation d'un swap de devises, le ministère et la contrepartie échangent des sommes d'argents libellées dans des monnaies différentes, sur lesquelles les intérêts, libellés en monnaies échangées, seront reçus et payés pendant la durée des swaps. Dans cet échange, le ministère verse à la contrepartie une somme d'argent d'une monnaie (généralement le dollar canadien) et le ministère reçoit de la contrepartie une somme d'argent d'une autre monnaie (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling). Pendant la durée du swap, le ministère a le droit de recevoir de la contrepartie des intérêts dans la monnaie payée à la passation (généralement le dollar canadien) et le ministère est tenu de payer à la contrepartie des intérêts dans la monnaie reçue à la passation (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling). Les taux d'intérêts auxquels les intérêts doivent être reçus et payés sont indépendants les uns des autres, et peuvent être fixes ou variables. À l'échéance d'un swap de devises, le ministère ré-échange les sommes d'argent avec la contrepartie, en payant la somme d'argent de la monnaie reçu à la passation (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling) et en recevant la somme d'argent de l'autre monnaie payé à la passation (généralement le dollar canadien).

La juste valeur des swaps de devises correspond aux montants estimatifs que le gouvernement devrait recevoir ou payer, selon les conditions du marché, dans l'éventualité où l'on mettrait un terme aux accords en date du 31 mars. Les justes valeurs sont calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie anticipés dans le cadre de ces swaps, d'après les taux de change et les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice. Dans un tel cas, une juste valeur positive (ou négative) indique au gouvernement qu'il recevrait (ou verserait) un montant net si les accords étaient achevés le 31 mars. Dans l'ensemble, le ministère classe l'évaluation de la juste valeur des swaps de devises au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les durées restantes jusqu'à l'échéance des swaps de devises en cours au 31 mars 2024 vont de moins de 1 an à 10 ans (2023 – moins de 1 an à 10 ans). La juste valeur des swaps de devises au 31 mars 2024, exprimée en termes de date d'échéance et de la monnaie des branches à payer, est la suivante :

(en milliers de dollars)	Juste valeur					Total
	Monnaie de la branche à recevoir	Monnaie de la branche à payer				
		CAD	USD	Euro	Yen	
Swaps de devises						
Exercice d'échéance						
2025	7 738 332	(4 495 152)	(2 012 668)	(1 298 628)	(218 687)	(286 803)
2026	9 074 747	(2 923 267)	(264 806)	(708 138)	(4 227 899)	950 637
2027	12 243 996	(7 018 450)	(1 667 354)	(971 956)	(2 642 800)	(56 564)
2028	5 339 376	(3 549 582)	(1 759 851)	-	-	29 943
2029	10 551 431	(10 736 276)	(258 703)	-	-	(443 548)
2030 à 2034	64 445 337	(46 355 379)	(11 775 625)	(3 204 962)	(4 556 155)	(1 446 784)
Total des swaps de devises	109 393 219	(75 078 106)	(17 739 007)	(6 183 684)	(11 645 541)	(1 253 119)

Les montants notionnels et les taux d'intérêt pour les branches de paiement et les branches à recevoir des swaps de devises au 31 mars 2024 sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de la monnaie indiquée)	Monnaie de la branche à payer			
	USD	Euro	Yen japonais	Livre sterling britannique
Branches à payer				
Taux d'intérêt fixes				
Total des montants notionnels en devises	(41 449 366)	(13 222 000)	(705 950 000)	(7 124 000)
Moyenne pondérée des taux d'intérêt fixes	2,06%	0,47%	(0,57%)	1,85%
Taux d'intérêt variable				
Total des montants notionnels en devises	(16 660 800)	-	-	-
Moyenne pondérée des taux d'intérêt variables	5,28%	0%	0%	0%
Total des taux d'intérêt fixes et variable				
Total des montants notionnels en devises	(58 110 166)	(13 222 000)	(705 950 000)	(7 124 000)
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	2,99%	0,47%	(0,57%)	1,85%
Branches à recevoir (taux d'intérêt fixes)				
Total des montants notionnels en dollars canadiens	75 498 255	19 427 718	7 611 928	12 693 109
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	2,15%	1,95%	2,00%	2,06%

Contrats de change à terme

Dans les comptes de change, le gouvernement finance les prêts avec le Fonds monétaire internationale (FMI) dans le cadre des Comptes d'opérations de change, qui sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) avec des dollars américains et des DTS. Le fait que la valeur des DTS soit fondée sur un panier des grandes monnaies internationales (le dollar américain, l'euro, le yen japonais, la livre sterling britannique et le renminbi chinois) entraîne une disparité des devises étrangères; ainsi, la fluctuation de la valeur de l'actif de prêt n'est pas compensée de manière égale par la fluctuation de la valeur des emprunts finançant cet actif. Le gouvernement conclut des contrats à terme afin de couvrir ce risque de change. En vertu des contrats de change à terme du ministère, à une date future déterminée, le ministère a le droit de recevoir de la contrepartie un montant fixe d'une devise étrangère (généralement des dollars américains) et est tenu de payer à la contrepartie un montant fixe d'une autre devise étrangère (généralement les euros, yen, livre sterling ou renminbi).

La juste valeur des contrats de change à terme correspond au montant estimatif que le gouvernement devrait recevoir ou payer, selon les conditions du marché, dans l'éventualité où l'on mettrait un terme aux accords en date du 31 mars. Les justes valeurs sont calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie anticipés dans le cadre de ces accords, d'après les taux de change et les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice. Dans un tel cas, une juste valeur positive (ou négative) indique au gouvernement qu'il recevrait (ou verserait) un montant net si l'accord était achevé le 31 mars.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2024 avaient les durées résiduelles de moins de deux mois (2023 – moins de deux mois).

Les montants notionnels des contrats de change à terme au 31 mars 2024, sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de la monnaie indiquée)	Montant notionnel à recevoir (payer)				
	USD	Euro	Yen	Livre sterling	Renminbi
Contrats de change à terme					
USD à recevoir / euro à payer	2 041 052	(1 890 281)			
USD à recevoir / yen à payer	464 623		(68 027 900)		
USD à recevoir / pound sterling à payer	515 157			(408 964)	
USD à recevoir / renminbi à payer	774 546				(5 559 240)
Total des contrats de change à terme	3 795 378	(1 890 281)	(68 027 900)	(408 964)	(5 559 240)
Total des contrats de change à terme convertis en dollars canadiens	5 139 699	(2 761 401)	(608 557)	(699 002)	(1 036 630)

11. Obligation au titre de l'annuité à long terme

Le gouvernement et la province de Terre-Neuve-et-Labrador ont conclu l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019. En vertu de l'Entente, les deux parties sont tenues de verser certains paiements jusqu'en 2056. Le ministère a l'obligation de verser chaque année à la province de Terre-Neuve-et-Labrador le paiement annuel déclaré qui, sur la durée de la rente, totalise 3,3 milliards de dollars, moins les impôts provinciaux payables à la province de Terre-Neuve-et-Labrador par la SGCH pour cette année. Le gouvernement du Canada détient indirectement toutes les actions émises et en circulation de la SGCH par l'entremise de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), une société d'État fédérale.

La province de Terre-Neuve-et-Labrador est tenue de verser au gouvernement du Canada huit paiements annuels fixes de 100 millions de dollars chacun, à compter de 2045 et jusqu'en 2052. À la discrétion du gouvernement, les paiements peuvent être effectués par voie de compensation au titre (i) des impôts à payer à Terre-Neuve-et-Labrador en vertu des accords de perception fiscale ou (ii) de l'obligation du ministère des Finances Canada autrement à payer.

Montants comptabilisés dans les états financiers

Le passif de l'annuité à long terme au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Obligation au titre de l'annuité à long terme		
Obligation du ministère des Finances Canada	2 075 612	2 173 890
Obligation provinciale	(486 100)	(476 679)
Total de l'obligation au titre de l'annuité à long terme	1 589 512	1 697 211

Les charges d'intérêts de 39,7 millions de dollars (2023 – 40,0 millions de dollars) et les revenus d'intérêts de 9,4 millions de dollars (2023 - 9,3 millions de dollars) ont été comptabilisés dans l'*État des résultats*. En 2024, il n'y a pas eu de changement dans les flux de trésorerie futurs estimés dans l'obligation au titre de l'annuité long terme (2023 - les variation des flux de trésorerie futurs estimés ont entraîné une réduction de la valeur comptable et des charges réduites correspondantes de 24 millions de dollars).

Paiements contractuels

Les paiements contractuels estimatifs (reçus) qui seront effectués par ministère en vertu de l'Entente sur les paiements annuels de ristourne à long terme sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Paiements contractuels estimatifs		
	Obligation du ministère	Obligation provinciale	Net
Annuité à long terme			
2025	188 683	-	188 683
2026	221 471	-	221 471
2027	205 533	-	205 533
2028	171 905	-	171 905
2029	166 157	-	166 157
2030 à 2056	1 534 163	(800 000)	734 163
Total de l'annuité à long terme	2 487 912	(800 000)	1 687 912

12. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime de retraite à prestations définies parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services valables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation. Les obligations financières du ministère en ce qui concerne le régime se limitent à ses cotisations.

Les employés et le ministère versent tous deux des cotisations au régime. Les employés qui étaient des participants du Régime au 31 décembre 2012 (employés du groupe 1) sont assujettis à des règles et à des taux de cotisation différents de ceux des employés qui sont devenus participants du Régime le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date (employés du groupe 2) en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

Le montant des charges liées au plan était de 9,7 millions de dollars (2023 – 9,4 millions de dollars). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois les cotisations des employés (2023 – 1,02) et, pour les membres du groupe 2, environ 1,00 fois les cotisations des employés (2023 – 1,00).

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Tous les règlements pour encaisser la valeur des indemnités sont complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

L'évolution de l'obligation relative aux indemnités de départ au cours de l'année a été la suivante :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	2 961	3 226
Charges	278	115
Prestations versées	(292)	(380)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	2 947	2 961

13. Passifs et actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

a) Passifs détenus pour le compte du gouvernement

Les effets à payer à des organisations internationales remplacent les espèces destinées à financer les investissements effectués dans ces entités. Étant donné que les investissements sont considérés comme des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement, les effets à payer qui financent ces investissements sont considérées comme des passifs dus pour le compte du gouvernement.

b) Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

Les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement incluent des montants ayant trait aux revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau, tels que les comptes à recevoir, ainsi que des prêts à recevoir et les investissements et souscriptions au capital-actions qui une fois repayés ne seraient pas disponibles pour acquitter d'autres passifs.

Les passifs et les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Passifs détenus pour le compte du gouvernement :		
Effets à payer à des organisations internationales	90 746	90 568
Total des passifs détenus pour le compte du gouvernement	90 746	90 568
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement :		
Débiteurs	565 122	407 317
Comptes d'opérations de change - revenus nets accumulés du Compte du fonds des changes	2 951 158	835 923
Autres prêts à recevoir	5 628 503	2 514 029
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada – revenus d'intérêts courus	11 794	-
Investissements et souscriptions au capital-actions	-	-
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	9 156 577	3 757 269

14. Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie

L'argent détenue en garantie représente l'argent déposé par le gouvernement comme soutien de crédit en vertu d'accords de garantie avec des institutions financières. Le solde produit des intérêts. Au 31 mars 2024, le total des biens donnés en garantie par le ministère s'élevait à 2 293,8 millions de dollars (2023 – 2 400,7 millions de dollars) sous forme d'espèces.

15. Débiteurs

Les comptes débiteurs au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Débiteurs		
Revenus d'intérêts accumulés – prêts aux sociétés d'État	447 834	290 132
Revenus de placement accumulés	89 163	89 558
Débiteurs		
Autres ministères et organismes	30 326	29 740
Parties externes	1 529	1 419
Avances aux employés	25	24
Sous-total	31 880	31 183
Provision pour créances douteuses	(3 755)	(3 556)
Total des débiteurs	565 122	407 317

16. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent la plus grande composante des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada; ils sont constitués des éléments suivants au 31 mars :

(en milliers de dollars)	Valeur comptable	
	2024	2023
Comptes d'opérations de change		
Actifs		
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes		
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes	156 022 793	147 588 146
Titres négociables donnés en garantie	441 439	442 006
Revenus nets accumulés dû au Trésor	2 951 158	835 923
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes (a)	159 415 390	148 866 075
Souscriptions au Fonds monétaire international (b)	19 756 919	20 043 064
Prêts à recevoir du Fonds monétaire international (c)		
Nouveaux accords d'emprunt	-	67 453
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	473 956	413 597
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	493 981	-
Prêts à recevoir du Fonds monétaire international (c)	967 937	481 050
Total des comptes d'opérations de change – actifs	180 140 246	169 390 189
Passifs		
Effets à payer au Fonds monétaire international (d)	(14 438 001)	(14 053 241)
Allocations de droits de tirage spéciaux (e)	(29 667 894)	(30 097 582)
Total des comptes d'opérations de change – passifs	(44 105 895)	(44 150 823)
Total des comptes d'opérations de change	136 034 351	125 239 366

a) Placements détenus dans le Compte du fonds des changes

Le Compte du fonds des changes est régi conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*. Le total des avances est limité à 150 milliards de dollars américains.

Le tableau suivant donne des renseignements sur les réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes et les avances consenties à ce dernier au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes		
	Valeur comptable	
Disponibilités à vue en dollars américains	11 709 822	8 306 047
Dépôts à court terme en dollars américains	218 443	-
Titres négociables en dollars américains	77 648 880	73 073 744
Disponibilités à vue en euro	552 430	630 211
Titres négociables en euro	18 344 381	15 780 266
Disponibilités à vue en livre sterling	431 477	160 466
Titres négociables en livre sterling	12 128 036	10 033 705
Disponibilités à vue en yen japonais	92 644	95 879
Titres négociables en yen japonais	6 297 527	8 883 223
Droits de tirage spéciaux (e)	31 991 750	31 768 084
Dû par le courtier	-	134 450
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes	159 415 390	148 866 075
	Juste valeur¹	
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes	153 707 363	142 371 328

¹ Les évaluations de la juste valeur des placements détenus dans le Compte du fonds des changes sont classées au niveau 2 dans la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Biens donnés en garantie

Dans le cadre de ses opérations, le Compte du fonds des changes doit donner des biens en garantie concernant les facilités de crédit que lui accorde son centre d'échange européen. Les biens donnés en garantie doivent avoir une juste valeur d'un minimum de 250 millions de dollars américains, après une réduction appliquée à la valeur d'un actif proportionnelle à son risque, en titres équivalents. En date du 31 mars 2024, le Compte du fonds des changes avait donné en garantie des titres négociables une valeur comptable de 441 millions de dollars et une juste valeur de 419 millions de dollars (2023 - valeur comptable de 442 millions de dollars et une juste valeur de 438 millions de dollars).

b) Souscriptions au Fonds monétaire international

Les souscriptions au Fonds monétaire international sont constituées de la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI). Le FMI est une organisation qui compte 190 pays membres et dont le fonctionnement est régi par ses statuts.

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de cinq grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

Les souscriptions au FMI en 2024 ont diminué de 286,1 millions de dollars (2023 – augmentation de 991,5 millions de dollars) dû à la réévaluation des taux de change.

c) Prêts à recevoir du Fonds monétaire international

Les prêts à recevoir du FMI consistent en des prêts accordés à des fiducies établies par le FMI et en des prêts portant intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéraux du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires au FMI, pour supporter les membres à faible revenu et les membres à revenus moyen, promouvoir la croissance économique, et protéger la stabilité du système monétaire international.

Il existe deux ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les accords d'emprunts bilatéraux (AEB) temporaires. Au total, l'encours de prêts du FMI au titre de ces accords multilatéraux et bilatéraux ne peuvent à aucun moment dépasser les 13 milliards de DTS, ou tout montant déterminé par le gouverneur en conseil, à un moment donné. Les engagements aux titres des NAE et des AEB, sont compris dans cette limite.

Les avances versées au titre de ces accords sont considérées comme faisant partie des réserves officielles de liquidités internationales du Canada.

Le Canada prête également à deux fiducies créées par le FMI : le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) et le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FFRPC). Pour ces fiducies, l'autorisation tournante totale de prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* est établie à 1 milliard de DTS, ou tout montant supérieur que peut fixer le Gouverneur en conseil. Le montant fut fixé à 4,2 milliards de DTS par le Gouverneur en conseil le 19 février 2024.

La valeur comptable des prêts à recevoir du FMI a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable				Solde, fin de l'exercice
	Solde, début de l'exercice	Émission de prêts	Remboursement de prêts	Conversion des devises	
Prêts à recevoir du Fonds monétaire international (FMI)					
Exercice terminé le 31 mars 2024					
Nouveaux accords d'emprunt	67 453	-	(66 484)	(969)	-
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-	-	-	-
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	413 597	66 413	-	(6 054)	473 956
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	-	493 896	-	85	493 981
Total des prêts à recevoir du FMI	481 050	560 309	(66 484)	(6 938)	967 937
Exercice terminé le 31 mars 2023					
Nouveaux accords d'emprunt	131 689	-	(68 330)	4 094	67 453
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-	-	-	-
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	-	400 000	-	13 597	413 597
Total des prêts à recevoir du FMI	131 689	400 000	(68 330)	17 691	481 050

Nouveaux accords d'emprunt (NAE)

La participation actuelle du Canada aux NAE est régie par la décision d'octobre 2020, qui est entrée en vigueur en janvier 2021 et le restera jusqu'en fin 2025. L'engagement maximal du Canada en vertu des NAE au 31 mars 2024 est de 7 747,4 millions de DTS ou 13 884,9 millions de dollars (2023 – 7 747,4 millions de DTS ou 14 085,5 millions de dollars). En date du 31 mars 2024, le Canada avait récupéré le plein montant en vertu des NAE (2023 – 37,1 millions de DTS, ou 67,5 millions de dollars).

Accords d'emprunts bilatéraux (AEB)

Le Canada participe aux AEB, qui augmentent encore davantage les ressources financières que peut emprunter le FMI auprès des pays membres. L'engagement du Canada en vertu du AEB au 31 mars 2024 est de 3 532 millions de DTS ou 6 330,1 millions de dollars (2023 – 3 532 millions de DTS ou 6 421,5 millions de dollars). Au 31 mars 2024, aucun prêt n'avait été consenti au FMI en vertu de la ligne de crédit bilatérale AEB (2023 – néant).

Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD)

En septembre 2022, le Canada a conclu une entente avec le FMI pour prêter au FFRD des sommes libellées en DTS, jusqu'à concurrence de l'équivalent de 2,000 millions de dollars canadiens. Le FFRD peut effectuer des prélèvements sur la facilité jusqu'au 30 novembre 2030. Le FFRD aide des pays vulnérables et à faible revenu à renforcer leur résilience face aux difficultés structurelles à plus long terme, telles que le changement climatique et les pandémies.

Compte de prêt du FFRD

En vertu de l'accord, en décembre 2023, le Canada a prêté au compte de prêts du FFRD une somme de 37,0 millions de DTS, équivalent à 66,4 millions de dollars canadiens. Le montant prêté par le Canada rapporte des intérêts, qui sont payés trimestriellement, et vient à échéance en décembre 2043.

Compte de dépôts du FFRD

En vertu de l'accord, en octobre 2022 le Canada a déposé dans le compte de dépôts du FFRD une somme de 227,5 millions de DTS, l'équivalent à 400 millions de dollars canadiens. Le montant déposé par le Canada rapporte des intérêts, qui sont payés trimestriellement, et vient à échéance le 30 novembre 2050. De plus, le dépôt du Canada, et les sommes ainsi déposées dans le compte par d'autres pays participant, sont investis par le FFRD, les gains et pertes de placement étant attribués au dépôt du Canada au prorata.

Cotisation au compte de réserve du FFRD

Toujours en vertu de l'accord, en octobre 2022 le Canada a versé une contribution de 22,7 millions de DTS, soit un montant équivalant de 40 millions de dollars, au compte de réserve du FFRD, qui vise à couvrir le risque de crédit et de liquidité du FFRD, ainsi que les frais d'administration. La contribution du Canada au compte de réserve du FFRD ne rapporte pas d'intérêts, n'a pas d'échéance fixe, et a été comptabilisée comme une charge de paiement de transfert.

Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)

Le Canada prête des fonds au FFRPC afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*. Sur le total de prêt renouvelable de 2 000 millions de DTS du Canada engagés au compte de prêts du FFRPC, le total des prêts en cours inclus dans les comptes d'opérations de change au 31 mars 2024 est 275,6 millions de DTS ou 493,9 millions de dollars (néant au 31 mars 2023).

Compte de dépôts et placements du FFRPC

En mars 2024, le Canada a conclu une entente avec le FMI pour prêter au compte de dépôts et placements du FFRPC une somme de 700 millions de DTS, un montant équivalent à 1 254 millions de dollars, donc l'émission est prévue pour en avril 2024. Le montant prêté par le Canada rapportera des intérêts et vient à échéance le mars 2034. De plus, le prêt du Canada, et les sommes ainsi prêtés dans le compte par d'autres pays participants au FFRPC, seront investis par le FMI, les gains et pertes de placement étant attribués au prêt du Canada au prorata.

d) Effets à payer au Fonds monétaire international

Les effets à payer au Fonds Monétaire International sont non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI en monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart d'un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada.

Les effets à payer au FMI ont augmenté en 2024 de 384,8 millions de dollars (2023 – augmentation de 410,7 millions de dollars) d'émissions nettes de 1 434,9 millions de dollars (2023 – 637,3 millions de dollars de remboursements nets) partiellement compensés par 1 050,1 millions de dollars de due à la réévaluation des taux de changes (2023 – 1 047,9 millions de dollars).

e) Allocations de droits de tirage spéciaux

Les allocations de droits de tirage spéciaux se comportent de la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participants à son département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Au 31 mars 2024, les allocations de DTS au Canada sont de 16 554,0 millions de DTS, ce qui s'est traduit en dollars canadiens de 29 667,9 millions de dollars à cette date (2023 – 16 554,0 millions de DTS ou 30 097,6 millions de dollars), soit une diminuer de 429,7 millions de dollars au cours de l'an en raison de la réévaluation des devises (2023 – 1 488,9 millions de dollars).

17. Prêts aux sociétés d'État

Les prêts aux sociétés d'État au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)		2024		2023
	Valeur nominale	Primes/ (escomptes) non amortis	Valeur comptable	Valeur comptable
Prêts aux sociétés d'État				
Financement agricole Canada (FAC)	43 123 500	(26 274)	43 097 226	40 268 265
Banque de développement du Canada (BDC)	29 491 500	(1 075)	29 490 425	26 864 222
Société canadienne d'hypothèques et de Logement (SCHL)	21 223 938	(1 217)	21 222 721	18 793 034
Total des prêts aux sociétés d'État	93 838 938	(28 566)	93 810 372	85 925 521
			Juste valeur	
Total des prêts aux sociétés d'État			91 308 130	84 205 911

Les taux d'intérêt sur les prêts aux sociétés d'État sont présentés dans le tableau suivant, classés par la durée jusqu'à l'échéance à l'origine (court terme ou long terme) et par type de taux d'intérêt (fixe ou variable).

(en milliers de dollars ou pourcentage annuelle, tel qu'indiqué)				
	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable
Prêts aux sociétés d'État				
Prêts à court terme				
Valeur comptable	2 539 545	17 746 500	2 654 676	19 699 500
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	4,96 %	4,93 %	4,03 %	4,39 %
Prêts à long terme				
Valeur comptable	59 125 893	14 427 000	49 659 388	13 952 000
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	2,46 %	4,93 %	1,84 %	4,39 %

La valeur comptable des prêts aux sociétés d'État a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable				
	Solde, début de l'exercice	Émission de prêts	Remboursement de prêts	Amortissement des escomptes	Solde, fin de l'exercice
Prêts aux sociétés d'État					
Exercice terminé le 31 mars 2024					
FAC	40 268 265	12 986 047	(10 228 500)	71 414	43 097 226
BDC	26 864 222	35 011 335	(32 388 500)	3 368	29 490 425
SCHL	18 793 034	16 878 570	(14 490 255)	41 372	21 222 721
	85 925 521	64 875 952	(57 107 255)	116 154	93 810 372
Exercice terminé le 31 mars 2023					
FAC	37 446 931	13 246 498	(10 469 000)	43 836	40 268 265
BDC	20 071 614	37 994 436	(31 202 500)	672	26 864 222
SCHL	16 118 225	11 202 333	(8 538 849)	11 325	18 793 034
	73 636 770	62 443 267	(50 210 349)	55 833	85 925 521

Les échéances contractuelles de prêts non échus par société d'État, à la valeur nominale, sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	Valeur nominale			
	FAC	BDC	SCHL	Total
Prêts aux sociétés d'État				
2025	7 373 500	20 099 500	1 979 064	29 452 064
2026	7 074 000	2 257 000	681 382	10 012 382
2027	5 662 000	2 415 000	3 021 008	11 098 008
2028	4 868 000	1 692 000	456 086	7 016 086
2029	3 517 000	1 949 000	742 534	6 208 534
2030 et années suivantes	14 629 000	1 079 000	14 343 864	30 051 864
Total des prêts aux sociétés d'État	43 123 500	29 491 500	21 223 938	93 838 938

18. Autres prêts à recevoir

Les autres prêts à recevoir au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)			2024	2023
	Valeur nominale	Escomptes non amortis et provision pour moins-value	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Autres prêts à recevoir				
Entreprises publiques				
Société immobilière du Canada Limitée (SICL) (a)	269 615	(1 394)	268 221	266 745
Parc Downsview Park Inc. (b)	43 000	(14 628)	28 372	28 135
Total des entreprises publiques	312 615	(16 022)	296 593	294 880
Administrations provinciales et territoriales				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (féd-prov) (c)	290 238	(14 881)	275 357	303 147
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	2 900	2 900
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	315	315
Total des administrations provinciales et territoriales	293 453	(14 881)	278 572	306 362
Prêts aux gouvernements nationaux (f)	6 907 703	(815 350)	6 092 353	4 307 441
Organisations internationales et autres organisations				
Fonds monétaire international (FMI) – Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) (g)	1 226 040	-	1 226 040	1 290 893
Association internationale de développement (AID) – prêt partenaire concessionnel (h)	779 235	(103 000)	676 235	670 530
Orphan Well Association (i)	200 000	(14 244)	185 756	184 345
Société financière internationale (SFI) – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	75 000	75 000
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	42 202	42 202
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	10 000	10 000
Total des organisations internationales et autres organisations	2 332 477	(117 244)	2 215 233	2 272 970
Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-value	9 846 248	(963 497)	8 882 751	7 181 653
Provision pour moins-value	-	(2 957 655)	(2 957 655)	(4 372 744)
Total des autres prêts à recevoir	9 846 248	(3 921 152)	5 925 096	2 808 909

Les monnaies dans lesquelles les autres prêts en cours sont libellés et l'équivalent en dollars canadiens au 31 mars 2024 sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de la monnaie indiquée)	Valeur nominale	
	Monnaie de support	Équivalent, dollars canadiens
Autres prêts à recevoir		
Monnaie de support		
Droits de tirage spéciaux	684 102	1 226 040
Dollars canadiens	7 283 271	7 283 271
Dollars américains	987 252	1 336 937
Total des autres prêts à recevoir	8 954 625	9 846 248

La valeur comptable des autres prêts à recevoir a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans les tableaux suivants.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable					
	Solde, début de l'exercice	Émission de prêts ¹	Remboursement de prêts	Amortissement des escomptes	Conversion des devises et autres ré-évaluations	Solde, fin de l'exercice
Autres prêts à recevoir						
Exercice terminé le 31 mars 2024						
Entreprises publiques						
SICL (a)	266 745	-	-	1 476	-	268 221
Parc Downsview Park Inc. (b)	28 135	-	-	237	-	28 372
Total des entreprises publiques	294 880	-	-	1 713	-	296 593
Administrations provinciales et territoriales						
Arrangements fiscaux féd-prov (c)	303 147	43 658	(75 517)	4 069	-	275 357
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	-	-	-	2 900
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	-	-	-	315
Total des administrations provinciales et territoriales	306 362	43 658	(75 517)	4 069	-	278 572
Prêts aux gouvernements nationaux (f)	4 307 441	1 685 210	-	98 100	1 602	6 092 353
Organisations internationales et autres organisations						
FMI – FFRPC (g)	1 290 893	-	(46 640)	-	(18 213)	1 226 040
AID – prêt partenaire concessionnel (h)	670 530	-	-	4 180	1 525	676 235
Orphan Well Association (i)	184 345	-	-	1 411	-	185 756
SFI – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	-	-	-	75 000
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	-	-	-	42 202
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	-	-	-	10 000
Total des organisations internationales et autres organisations	2 272 970	-	(46 640)	5 591	(16 688)	2 215 233
Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-valeur	7 181 653	1 728 868	(122 157)	109 473	(15 086)	8 882 751

¹ Les émissions de prêts sont présentées nette des escomptes pour refléter les conditions avantageuses des prêts, le cas échéant, comptabilisés à l'origine. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, des escomptes de 340 millions de dollars ont été comptabilisés pour les prêts aux gouvernements nationaux.

	Valeur comptable					
(en milliers de dollars)	Solde, début de l'exercice	Émission de prêts ¹	Rembourse- ment de prêts	Amortisse- ment des escomptes	Conversion des devises et autres ré- évaluations	Solde, fin de l'exercice
Autres prêts à recevoir						
Exercice terminé le 31 mars 2023						
Entreprises publiques						
SICL (a)	240 746	27 078	(2 290)	1 211	-	266 745
Parc Downsview Park Inc. (b)	27 911	-	-	224	-	28 135
Total des entreprises publiques	268 657	27 078	(2 290)	1 435	-	294 880
Administrations provinciales et territoriales						
Arrangements fiscaux féd-prov (c)	297 250	35 562	(33 289)	3 624	-	303 147
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	-	-	-	2 900
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	-	-	-	315
Total des administrations provinciales et territoriales	300 465	35 562	(33 289)	3 624	-	306 362
Prêts aux gouvernements nationaux (f)	-	4 241 000	-	35 550	30 891	4 307 441
Organisations internationales et autres organisations						
FMI – FFRPC (g)	1 269 549	-	(42 943)	-	64 287	1 290 893
AID – prêt partenaire concessionnel (h)	327 981	307 749	-	3 520	31 280	670 530
Orphan Well Association (i)	182 948	-	-	1 397	-	184 345
SFI – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	-	-	-	75 000
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	-	-	-	42 202
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	-	-	-	10 000
Total des organisations internationales et autres organisations	1 907 680	307 749	(42 943)	4 917	95 567	2 272 970
Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-value	2 476 802	4 611 389	(78 522)	45 526	126 458	7 181 653

¹ Les émissions de prêts sont présentées nette des escomptes pour refléter les conditions avantageuses des prêts, le cas échéant, comptabilisés à l'origine. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, des escomptes de 688 millions de dollars ont été comptabilisés pour les prêts au AID (escompte de 79 millions de dollars) et prêts aux gouvernements nationaux (escompte de 609 millions de dollars).

Entreprises publiques

La Société immobilière du Canada limitée est une société d'État fédérale autofinancée constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société immobilière du Canada CLC limitée et le Parc Downsview Park Inc. sont deux de leurs filiales actives en propriété exclusive.

a) Société immobilière du Canada limitée

La Société immobilière du Canada limitée a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets à ordre, lesquels ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens immobiliers pour lesquels ils ont été émis.

b) Parc Downsview Park Inc.

Le Parc Downsview est un espace vert urbain récréatif unique situé à Toronto, Ontario. Le prêt à Parc Downsview est non productif d'intérêt et est remboursable en totalité le 31 juillet 2050.

Administrations provinciales et territoriales

c) Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Les prêts à recevoir en vertu d'arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces représentent des paiements en trop nets au titre des paiements de transfert aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, et autres autorisations législatives. Ces prêts sont non productif d'intérêt et seront remboursés en réduisant les paiements de transfert au cours des années subséquentes.

d) Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été versés aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités afin d'aider à la création d'emplois. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 7,4 % à 9,5 % par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

e) Offices du développement municipal et prêts aux municipalités

Les prêts ont été versés aux provinces et aux municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 5,25 % à 5,38 % par année, et ils sont remboursables sous forme de versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

Gouvernements nationaux

f) Prêts aux gouvernements nationaux

Le Canada a consenti un prêt de 2 milliards de dollars à l'Ukraine en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* et des divers décrets en conseil. Le prêt a été fourni au moyen du compte administré pour Ukraine au Fonds monétaire international.

Les prêts ont été consentis soit à des taux d'intérêts commerciaux de références (TICR) ou à des taux préférentiels et ont des périodes de remboursement variant de 5 à 10 ans.

Organisations internationales et autres organisations

g) Fonds monétaire international – Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Le Canada a accordé des prêts libellés en DTS et consentis au Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) du Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*. L'autorisation totale de prêt renouvelable relative au Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* est fixée à 1 milliard de DTS, soit un montant supérieur qui peut être fixé par le gouverneur en conseil. Le montant a été fixé à 4,2 milliards de DTS par le gouverneur en conseil le 19 février 2024.

h) Association internationale de développement (AID) – prêt partenaire concessionnel

Dans le cadre de la dix-neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID), le Canada a accordé un prêt de 575,4 millions de dollars américains à l'AID en vertu du programme de prêts aux partenaires concessionnels de l'AID. Le prêt porte intérêt au taux de 1,2 % par an. Le principal du prêt est remboursable en quarante versements semestriels égaux commençant en 2027 et se terminant en 2047. À la demande du Canada et avec l'accord de l'AID, le prêt peut être converti en dollars canadiens, ce qui entraînerait une modification du taux d'intérêt et exigerait le paiement par le Canada de frais de transaction et le remboursement à l'AID de tous frais, coûts ou pertes encourus par l'AID.

i) Orphan Well Association

Le Canada a versé une contribution remboursable sans condition de 200 millions de dollars à l'Alberta Oil and Gas Orphan Abandonment and Reclamation Association Canada (l'Orphan Well Association) pour appuyer les efforts de l'Association visant à nettoyer les propriétés pétrolières et gazières. La contribution est non productif d'intérêt et est remboursable en 16 versements trimestriels égaux de 2032 à 2035. Le remboursement anticipé est autorisé.

j) Société financière internationale - Fonds catalyseur

Le Canada a accordé l'aide financière au Fonds catalyseur de la Société financière internationale, telles qu'autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Le Fonds catalyseur soutient l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

k) Banque commerciale du Canada (BCC)

Le Canada a fourni une aide financière à l'égard de la BCC, comme le prévoit la *Loi sur l'aide financière aux banques commerciales canadiennes*. Les montants déclarés comme autres prêts en cours représentent la participation du gouvernement au portefeuille de prêts qui a été acheté à la BCC et l'achat d'obligations en circulation auprès des détenteurs existants.

I) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le Canada fournit du financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables, ne portent pas d'intérêt et sont encaissées ultérieurement.

19. Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada

Le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) a été mis en œuvre en 2001. Dans le cadre de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à vocation spéciale connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation (la Fiducie) et vendues à des investisseurs en coupures d'un minimum de 1 000 dollars. Le produit des obligations est utilisé pour acheter des prêts hypothécaires regroupés en titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* nouvellement émis. Les OHC, y compris les intérêts courus, émises par la Fiducie sont pleinement reconnus par le gouvernement du Canada. Le paiement en temps opportun des intérêts semestriels et du capital à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le gouvernement fédéral a acquis pour 7,5 milliards de dollars des OHC émises par la Fiducie en 2023-2024. Le gouvernement achètera jusqu'à un maximum de 30 milliards de dollars par an en OHC dans le cadre de ce programme. Les investissements portent intérêt à des taux de 3,72 % à 3,99 % par an.

Investissement dans les OHC au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024		2023	
	Valeur nominale	Primes (escomptes) non amortis et les intérêts courus	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	7 500 000	80 211	7 580 211	-
			Juste valeur	Juste valeur
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada			7 588 255	-

Les échéances contractuelles des investissements dans les OHC, en valeur nominale, se situent en 2030 (4 milliards de dollars) et 2034 (3,5 milliards de dollars).

20. Investissements et souscriptions au capital-actions

Les investissements et les souscriptions au capital-actions au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024		2023	
	Valeur nominale	Provision pour moins-value	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements et souscriptions au capital-actions				
Association internationale de développement (AID)	15 183 851	(15 183 851)	-	-
Banque internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD)	805 062	(805 062)	-	-
Société financière internationale (SFI)	325 644	(325 644)	-	-
Banque européenne pour la reconstruction et le Développement (BERD)	278 549	(278 549)	-	-
Banque asiatique d'investissement pour les Infrastructures (BAII)	257 200	(257 200)	-	-
Agence multilatérale de garantie des Investissements (AMGI)	13 827	(13 827)	-	-
Total des investissements et souscriptions au capital-actions	16 864 133	(16 864 133)	-	-

Les variations de la valeur comptable des investissements et des souscriptions au capital-actions sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	Valeur comptable, début de l'exercice	Achats	Provision pour moins-value	Valeur comptable, fin de l'exercice
Investissements et les souscriptions au capital-actions				
L'exercice terminé le 31 mars 2024				
AID	-	486 917	(486 917)	-
Total de l'exercice terminé le 31 mars 2024	-	486 917	(486 917)	-
L'exercice terminé le 31 mars 2023				
AID	-	911 436	(911 436)	-
Total de l'exercice terminé le 31 mars 2023	-	911 436	(911 436)	-

Certaines des souscriptions au capital-actions du Canada comportent à la fois une partie apport et une partie rachetable, comme résumé dans le tableau suivant. Seulement si certaines circonstances se présentent à l'avenir, comme l'incapacité de l'entité émettrice de respecter autrement ses obligations financières, le ministère serait tenu de payer pour une partie ou la totalité du capital-actions rachetable.

(en milliers de la monnaie indiquée)		2024			2023		
		Apport	Exigible	Total	Apport	Exigible	Total
Souscriptions au capital-actions							
AID	CAD	15 183 851	-	15 183 851	14 696 934	-	14 696 934
BIRD	USD	619 498	7 879 841	8 499 339	619 498	7 879 841	8 499 339
SFI							
Contributions en espèces globales							
	USD	257 280	-	257 280	257 280	-	257 280
Capital d'apport désigné	USD	538 857	-	538 857	538 857	-	538 857
Total de la SFI	USD	796 137	-	796 137	796 137	-	796 137
BERD	EUR	212 850	807 640	1 020 490	212 850	807 640	1 020 490
BAIL	USD	199 100	796 300	995 400	199 100	796 300	995 400
AMGI	USD	10 732	45 802	56 534	10 732	45 802	56 534

Association internationale de développement (AID)

Les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'AID (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisés par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les contributions et souscriptions à l'AID, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. La BIRD fournit des prêts, des garanties, des produits de gestion des risques et des services consultatifs aux pays à revenu intermédiaire et à faible revenu solvables, et coordonne également les réponses aux défis régionaux et mondiaux.

Société financière internationale (SFI)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la SFI (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. La SFI s'emploie à promouvoir le développement économique en encourageant la croissance des entreprises privées productives, en particulier dans les régions moins développées.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la BERD sont autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits. La BERD finance des projets bien structurés et financièrement robustes de toutes tailles, dans le but de rendre les économies plus compétitives, mieux gouvernées, vertes, inclusives, résilientes et intégrées. Chaque versement à la BERD comprend des espèces et un billet à ordre.

Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII)

Le Canada est membre de la BAII en vertu de la *Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures* et de diverses lois de crédits. La BAII investit dans les infrastructures et d'autres secteurs productifs en Asie et encourage la coopération régionale pour relever les défis du développement. Le Canada a émis un effet à payer à la BAII comme contrepartie pour l'achat du capital.

Le 14 juin 2023, le gouvernement du Canada a suspendu toutes les activités gouvernementales à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures jusqu'à nouvel ordre et a lancé un examen de la participation du Canada à la Banque. Cet examen est en cours.

Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de l'AMGI (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. L'AMGI fournit une assurance contre les risques politiques et une amélioration du crédit pour des projets dans les pays en développement couvrant toutes les régions du monde.

21. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le ministère est principalement exposé au risque de crédit en raison de ses prêts aux sociétés d'État, des autres prêts à recevoir, des placements détenus dans le Compte du fonds des changes (CFC), d'investissement dans les obligations hypothécaires du Canada (OHC), et des instruments financiers dérivés. Le ministère est également exposé au risque de crédit en raison de ses garanties de prêts et de ses ententes d'indemnisation du programme d'achats sur le marché monétaire.

Pour les prêts, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant du principal et des intérêts courus impayés, moins toute provision pour moins-value comptabilisée. Pour les placements, le ministère considère que son exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des placements détenus. Pour les swaps et les contrats de change à terme, le ministère considère que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable nette positive des contrats, agrégée par contrepartie. Pour les indemnités du programme d'achat de la Banque du Canada, l'exposition maximale au risque de crédit correspond, pour les indemnités du programme d'achat d'obligations (dérivés), au coût après amortissement de la Banque du Canada, et pour les indemnités du programme d'achat du marché monétaire (passifs éventuels), au principal et intérêts courus impayés des titres visés au 31 mars 2024. Le ministère considère que l'exposition maximale au risque de crédit pour les garanties de prêt correspond aux montants totaux garantis, y compris les montants non prélevés assujettis à la garantie.

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2024 est présentée dans le tableau suivant pour les expositions les plus importantes du ministère au risque de crédit.

(en milliers de dollars)	Exposition maximale au risque de crédit	Valeur comptable
Actifs		
Prêts aux sociétés d'État	93 810 372	93 810 372
Autres prêts à recevoir	5 925 096	5 925 096
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes	114 418 824	114 418 824
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	7 580 211	7 580 211
Passifs		
Instruments financiers dérivés ¹		
Programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	216 762 688	25 591 739
Swaps de devises et contrats de change à terme	1 229 460	1 229 460
Passifs éventuels		
Protection de l'assurance hypothécaire	268 219 907	-
Garanties d'emprunt		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	159 796	-
Programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada	-	-
Obligations contractuelles		
Engagements de prêt	1 604 597	-

¹ Les montants présentés dans le tableau ci-dessus pour les dérivés combinent l'exposition maximale au risque de crédit pour les dérivés présentés à l'actif et ceux présentés au passif, par contrepartie.

Prêts aux sociétés d'État

Le ministère considère que le risque de crédit découlant des prêts aux sociétés d'État est minime. Les sociétés d'État auxquelles le ministère a prêté des fonds sont des sociétés d'État fédérales canadiennes dont la cote de crédit à long terme est AAA.

Autres prêts à recevoir

Le ministère a prêté des sommes aux entreprises publiques fédérales canadiennes, aux provinces et territoires, gouvernements nationaux et organisations internationales et autres organisations. Le ministère assume le risque de crédit lié aux autres prêts à recevoir pour soutenir les objectifs de politiques diverses du gouvernement du Canada. Les provisions pour moins-value de recouvrabilité sont établies pour refléter ces prêts à leur valeurs recouvrable nette. En évaluant le risque de crédit des autres prêts à recevoir, et en établissant une provision pour moins-value pour la recouvrabilité, le ministère considère les caractéristiques de la contrepartie et les modalités du prêt. Sur la valeur nominale totale de 9 846,3 millions de dollars en circulation au 31 mars 2024 (2023 - \$7 914,6 millions de dollars), des escomptes non amortis de 963,5 millions de dollars (2023 - \$733,0 millions de dollars) et des provisions pour moins-value pour la recouvrabilité de 2 957,7 millions de dollars (2023 - \$4 372,7 millions de dollars) ont été comptabilisées.

Placements détenus dans le Compte du fonds des changes

Comme le précise l'*Énoncé de politique de placement du gouvernement du Canada* régissant le CFC, pour aider à atteindre l'objectif de préservation de la valeur du capital, une entité doit être réputée avoir une cote de crédit de A- ou plus pour être admissible à un placement dans le CFC. Au 31 mars 2024, la majorité des placements du CFC reçoivent une évaluation de AAA par des agences de classement externes, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Les évaluations externes sont basées sur la deuxième évaluation la plus élevée parmi celles fournies par Moody's Investors Service, Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Service.

(en milliers de dollars)	Exposition maximale au risque de crédit	
	2024	2023
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes		
Cote de crédit		
AAA	92 372 155	83 979 653
AA+	4 121 256	5 148 628
AA	11 465 549	8 885 858
AA-	162 337	873 576
A+	6 297 527	8 883 223
A	-	-

Des concentrations de risques de crédit se produisent lorsqu'une proportion importante est investie dans des titres exposés à un risque de crédit présentant des caractéristiques similaires ou à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. Le CFC peut détenir des titres à revenu fixe d'États souverains, de banques centrales, d'entités soutenues par le gouvernement et d'organismes supranationales hautement cotés. Le CFC peut également effectuer des dépôts et exécuter d'autres transactions, jusqu'à concurrence des limites prescrites, auprès d'institutions financières commerciales qui répondent aux mêmes critères de classement.

Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit des titres négociables détenus par le CFC au 31 mars, par type d'émetteur et exprimée en fonction de la valeur comptable des titres.

(en milliers de dollars ou pourcentage, tel qu'indiqué)	Valeur comptable									
	USD		Euro		Yen		Livre sterling		Total	
Titres négociables détenues dans le CFC										
Au 31 mars 2024										
États souverains	49 800 536	64 %	7 669 423	42 %	6 297 527	100 %	5 738 660	47 %	69 506 146	60 %
Entités infranationales	3 732 432	5 %	1 237 820	7 %	-	0 %	644 231	5 %	5 614 483	5 %
Organisations supranationales	15 530 527	20 %	4 908 590	27 %	-	0 %	4 332 811	36 %	24 771 928	22 %
Agences implicite	8 585 385	11 %	4 528 548	24 %	-	0 %	1 412 334	12 %	14 526 267	13 %
Total des titres négociables détenues dans le CFC	77 648 880	100 %	18 344 381	100 %	6 297 527	100 %	12 128 036	100 %	114 418 824	100 %
Au 31 mars 2023										
États souverains	47 346 190	65 %	4 533 308	29 %	8 883 223	100 %	3 610 501	36 %	64 373 222	60 %
Entités infranationales	3 582 552	5 %	1 205 922	8 %	-	0 %	620 864	6 %	5 409 338	5 %
Organisations supranationales	12 921 716	18 %	5 107 192	32 %	-	0 %	4 346 897	43 %	22 375 805	21 %
Agences implicite	9 223 287	12 %	4 933 844	31 %	-	0 %	1 455 442	15 %	15 612 573	14 %
Total des titres négociables détenues dans le CFC	73 073 745	100 %	15 780 266	100 %	8 883 223	100 %	10 033 704	100 %	107 770 938	100 %

Investissement dans les obligations hypothécaires du Canada

Le Ministère considère que le risque de crédit associé à l'investissement dans les OHC est minime. Les OHC ont une cote de crédit AAA, la même cote que les obligations du gouvernement du Canada et les titres de créance de la SCHL. Les Obligations hypothécaires du Canada sont entièrement garanties par la SCHL.

Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de la Banque du Canada

Les cotes de crédit des titres détenus par la Banque du Canada au 31 mars, en vertu d'ententes d'indemnisation des programmes d'achat et indemnisés par le Ministère, sont présentées dans le tableau suivant selon l'exposition maximale connexe au risque de crédit. Les cotes de crédit sont basées sur les cotes publiées par l'agence de notation externe Standard & Poor's et les notations intrinsèques.

(en milliers de dollars)	Exposition maximale au risque de crédit	
	2024	2023
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de la Banque du Canada		
Cotes de crédit des titres négociables détenues par la Banque du Canada		
Instrument financiers dérivés – programmes d'achat d'obligations		
AAA	206 732 377	259 015 103
AA- à AA+	8 880 862	10 472 184
A- à A+	1 122 472	1 355 005
BBB- à BBB+	26 977	61 440
Passifs éventuels – ententes d'indemnisation des programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada	-	-

Swaps de devises et contrats de change à terme

Afin de gérer le risque de crédit auquel il est exposé, le ministère traite avec des institutions financières ayant une cote de solvabilité acceptable. Le risque de crédit est également géré grâce à des dispositions en garantie dans les accords de swaps de devises et les contrats de change à terme. Le gouvernement du Canada participe à un programme de garantie bilatérale conformément aux accords pris en vertu de l'annexe de soutien du crédit (ASC) pour ses accords de swaps de devises. En vertu des accords conclus en vertu de l'ASC, le ministère et la contrepartie sont tenus de fournir des garanties, sous forme de valeurs mobilières ou d'espèces (dollars canadiens ou américains), selon les modalités des accords, ou lorsque la juste valeur d'un contrat dépasse un seuil minimal. Les garanties offertes au Gouvernement pourraient être liquidées pour atténuer les pertes sur crédit en cas de défaut de la contrepartie.

Le tableau suivant présente les montants notionnels des accords de swap et de contrats de change à terme en fonction des cotes de crédit publiées par Standard & Poor et par profils de crédit intrinsèques à la fin de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Montant notionnels	
	2024	2023
Swaps de devises et contrats de change à terme		
Cote de crédit		
A+	37 190 222	36 577 654
A	64 310 294	63 095 995
A-	20 104 671	15 705 454
Total des swaps de devises et contrats de change à terme¹	121 605 187	115 379 103

¹ Les montants notionnels sont exprimés en termes de montants notionnels à payer à l'étranger et convertis en dollars canadiens au 31 mars.

Le tableau ci-dessous présente la garantie offerte par le gouvernement et par les contreparties en vertu d'accords bilatéraux sur l'ASC au 31 mars.

(en milliers de dollars)	Montant nominal		Juste valeur	
	Enregistré par le gouvernement du Canada	Enregistré par les contreparties	Enregistré par le gouvernement du Canada	Enregistré par les contreparties
Au 31 mars 2024				
Espèces	2 293 763	687 478	2 293 763	687 478
Titres	-	3 795 555	-	3 869 625
Total	2 293 763	4 483 033	2 293 763	4 557 103
Au 31 mars 2023				
Espèces	2 400 724	1 043 539	2 400 724	1 043 539
Titres	-	3 292 316	-	3 220 461
Total	2 400 724	4 335 855	2 400 724	4 264 000

Le ministère n'a pas de concentration de risque de crédit avec une institution particulière et ne prévoit pas de perte de contrepartie relativement à ses accords de swaps de devises croisées et de contrats de change à terme.

22. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le ministère est exposé au risque de change en raison des fluctuations des flux de trésorerie libellés en devises, notamment ceux liés aux investissements dans le Compte du fonds des changes, à la dette extérieure, aux prêts aux organismes internationales et les instruments financiers dérivés, y compris les actifs reçus en garantie.

Risque de change du Compte du fonds des changes

Le risque de change du Compte du fonds des changes est géré selon une stratégie consistant à rapprocher la devise des actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars, l'incidence des variations de taux de change touchant les actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement, n'entraînant aucune incidence marquée sur la dette nette du gouvernement. Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en DTS; toutefois, les risques de change résiduels liés aux prêts contractés avec le FMI ont été gérés par la conclusion de contrats de change à terme.

La majorité des actifs et des passifs en devises du Compte du fonds des changes du gouvernement sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Le tableau suivant présente l'incidence nette sur le Compte du fonds des changes et sur la dette libellée en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme connexes d'une appréciation de 1 % du dollar canadien au 31 mars, par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling et au yen japonais.

(en milliers de dollars)	Incidence nette - (perte) gain - d'une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport aux devises au 31 mars	
	2024	2023
Monnaie étrangère		
Dollar américain	(2 049)	(8 220)
Euro	2 101	3 589
Livre sterling britannique	(4 313)	(3 486)
Yen japonais	(1 197)	(814)
Total de la monnaie étrangère	(5 458)	(8 931)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du ministère découle des fluctuations, résultant des variations des taux d'intérêt du marché, de la juste valeur des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada et les swaps de devise; et aussi découle des flux de trésorerie liés aux éléments qui portent des taux d'intérêt variables, parmi eux certains swaps de devise, prêts aux sociétés d'État, et placements détenues dans le Compte du fonds des changes. Le risque de taux d'intérêt du Compte du fonds des changes est géré selon une stratégie consistant à rapprocher la durée des actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts connexes du gouvernement. Les autres actifs et passifs qui sont productifs d'intérêt, portent d'intérêt aux taux fixes. Ces instruments sont exposés au risque de taux d'intérêt alors que leurs justes valeurs soient affectées par des changements de taux d'intérêt; cependant il n'y a aucun impact sur les états financiers parce que ces instruments sont évalués à coût ou au coût après amortissement.

Le tableau ci-dessous montre l'effet d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base (pb) au 31 mars 2024.

(en milliers de dollars)	Incidence nette d'une variation de +100 pb des taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés¹	
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	(330 161)
Swaps de devise	(1 320 000)
Revenus (charges) d'intérêts	
Éléments portant taux d'intérêt variable	
Prêts aux sociétés d'État	321 735
Swaps de devise	(225 621)

¹ L'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt de 100 points de base sur les instruments financiers dérivés correspond à l'incidence nette sur la juste valeur des actifs et passifs dérivés à la date de clôture.

Risque d'inflation

Le ministère est exposé au risque d'inflation par l'intermédiaire de ses obligations à rendement réel, car les paiements d'intérêts et de principal sont rajustés en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Si l'IPC applicable aux obligations à rendement réel devait augmenter de 5 % au 31 mars 2024, la valeur comptable des obligations à cette date augmenterait de 3 768,6 millions de dollars (2023 – 3 670,5 millions de dollars), le rajustement étant immédiatement comptabilisé comme une charge. Un tel changement augmenterait les charges d'intérêt annuelles de 79,0 millions de dollars (2023 – 75,9 millions de dollars). Une diminution de l'IPC aurait l'effet inverse, en diminuant la valeur comptable des obligations, le rajustement étant immédiatement comptabilisé comme un gain, et en diminuant les charges d'intérêt annuelles.

23. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le ministère éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Pour s'acquitter de ses obligations financières, le ministère peut accéder, avec l'autorisation du Parlement, au Trésor du gouvernement du Canada (le total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada). Le ministère a également la capacité d'emprunter au nom du gouvernement du Canada pour ses besoins et les besoins du gouvernement en général.

Pouvoirs d'emprunter

Le gouvernement du Canada a accès à de nombreux programmes d'emprunt actifs, y compris ceux du marché canadien et ceux des marchés étrangers. En vertu de la *Loi autorisant certains emprunts* (LACE) et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le Parlement autorise la ministre des Finances à emprunter pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada.

Sous réserve d'exceptions limitées, les emprunts contractés par la ministre – ainsi que les sommes empruntées par les sociétés d'État mandataires et les Obligations hypothécaires du Canada garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement – ne peuvent dépasser le montant maximal des emprunts stipulé dans la LACE, qui était de 1 831 000 millions de dollars pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 – 1 831 000 000 millions de dollars).

Stratégie de gestion de la dette et de la liquidité

En collaboration avec la Banque du Canada, le ministère gère la dette non échue et risques connexes. Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler aux obligations et aux besoins de liquidités du gouvernement du Canada.

Le risque de liquidité du gouvernement du Canada est géré de façon centralisée. En vertu de son plan de liquidité prudentielle, les niveaux de liquidités globaux du gouvernement sont gérés pour couvrir normalement au moins un mois de flux de trésorerie nets projetés, y compris les paiements de coupons et les besoins de refinancement de la dette. L'exigence d'un mois est une mesure prospective qui change quotidiennement en raison des soldes de trésorerie réels quotidiens et des nouvelles prévisions de trésorerie.

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts sur le marché intérieur, compris de 20 milliards de dollars en encaisse désignés par le gouvernement pour son plan de liquidité prudentielle, et de réserves de change pour demeurer en mesure de respecter ses obligations de paiement dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. De plus, les produits des emprunts étrangers sont détenues dans le Compte du fonds des changes pour fournir la liquidité afin de favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur les marchés des changes.

Analyse des échéances des instruments financiers passifs

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des instruments financiers passifs du ministère. Les soldes présentés dans le tableau ne correspondraient pas aux soldes de l'État de la situation financière parce que le tableau présente les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

(en milliers de dollars)	À vue	Dans 90 jours suivant le 31 mars 2023	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Passifs financiers						
Passif-dépôts	804 038	-	-	-	-	804 038
Créditeurs et charges à payer	13 529	240 435	3 615	-	-	257 579
Effets à payer à des organisations internationales	90 746	-	-	-	-	90 746
Dette échue	666 695	-	-	-	-	666 695
Dette non échue	-	205 390 626	247 942 612	480 079 265	648 630 453	1 582 042 956
Instruments financiers dérivés ¹	-	7 276 752	8 481 551	48 053 600	76 793 530	140 605 433
Obligation au titre de l'annuité à long terme	-	-	188 683	908 404	590 825	1 687 912
Total des passifs financiers	1 575 008	212 907 813	256 616 461	529 041 269	726 014 808	1 726 155 359

¹ Les échéances des flux de trésoreries non actualisés des créances dérivées consistent en : 6 967 millions de dollars dans les 90 jours, 8 380 millions de dollars dans les 3 à 12 mois, 47 394 millions de dollars dans 1 à 5 ans et 73 848 millions de dollars dans plus de 5 ans, pour un total de 136 589 millions de dollars.

24. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles au cours de l'année 2024 est en présentée dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Équipements informatiques	Logiciels informatiques	Améliorations locatives	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
Coût						
Solde, 31 mars 2023	3 697	63	11 565	2 747	-	18 072
Acquisitions	-	-	-	-	46	46
Aliénations et Radiations	-	-	-	-	-	-
Solde, 31 mars 2024	3 697	63	11 565	2 747	46	18 118
Amortissement cumulé						
Solde, 31 mars 2023	3 418	63	3 997	2 391	-	9 869
Amortissement	183	-	464	262	6	915
Aliénations et Radiations	-	-	-	-	-	-
Solde, 31 mars 2024	3 601	63	4 461	2 653	6	10 784
Valeur comptable nette						
Solde, 31 mars 2023	279	-	7 568	356	-	8 203
Changement nette	(183)	-	(464)	(262)	40	(869)
Solde, 31 mars 2024	96	-	7 104	94	40	7 334

25. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations financières du gouvernement envers d'autres parties qui deviendront des charges lorsque les modalités de ces contrats ou accords pour l'acquisition de biens et de services ou le versement des paiements de transfert seront respectées. Les paiements prévus en vertu des obligations contractuelles importantes qui peuvent être raisonnablement estimés sont résumés par année de paiement comme suit :

(en milliers de dollars)	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et années suivantes	Total
Paiements de transfert							
Association internationale de développement	517 596	66 970	76 720	78 340	75 520	412 300	1 227 446
Fonds africain de développement	20 855	21 849	21 751	21 609	21 980	269 107	377 151
Total des obligations contractuelles	538 451	88 819	98 471	99 949	97 500	681 407	1 604 597

26. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Il existe trois catégories de passif éventuel :

a) Capital sujet à appel

Le ministère détient du capital sujet à appel dans certaines organisations internationales. En cas d'appel de capitaux, dont la probabilité est faible, des paiements à ces organisations seraient exigés. Le capital exigible au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	10 670 881	10 650 000
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	1 179 834	1 183 782
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures	1 078 350	1 076 239
Agence multilatérale de garantie des investissements	62 025	61 904
Total capital sujet à appel	12 991 090	12 971 925

b) Garanties d'emprunt

Assurance hypothécaire

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013, autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. Au 31 mars 2024 il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Sagen Canada et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de (a) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et (b) une franchise de 10 % du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2024, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 305,4 milliards de dollars (2023 – 297,0 milliards de dollars). Tout paiement fait par le ministre est assujéti à une franchise équivalant à 10 % du montant initial du principal de ces prêts, ou 37,2 milliards de dollars (2023 – 35,8 milliards de dollars). Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

En 2017, conformément au paragraphe 8.3(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances, par décret, a autorisé une garantie partielle sur prêt de l'ordre de 118 millions de dollars américains à la BIRD à l'égard d'un prêt de 1 443,8 millions de dollars américains conclu entre la BIRD et la République d'Iraq. Sous cette garantie, le ministère ferait un paiement à la BIRD advenant que la République d'Iraq soit plus de six mois en retard pour le paiement de l'intérêt prévu ou pour le paiement principal à la BIRD. Le ministère aura seulement à payer une part prorata du remboursement du prêt qui est en retard, s'élevant jusqu'à un montant total de 118 millions de dollars américains (159,8 millions de dollars canadiens convertis selon le taux de change au 31 mars 2024).

Dans le cas où une portion de la garantie est appelée, le Canada recevra une demande de la BIRD contre la République d'Iraq et pourra engager un processus de réclamation. Au 31 mars 2024, aucune perte n'est anticipée à l'égard de cette garantie et aucune disposition n'a été entreprise (2023 – aucune perte anticipée).

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

En octobre 2022, en vertu du paragraphe 8.3(3)(b) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, la ministre des Finances, par décret, a fourni une garantie partielle sur prêt de l'ordre de 36,5 millions d'euros à la BERD dans le cadre de la facilité de crédit de 300 millions d'euros de la BERD à Naftogaz, la société d'État pétrolière et gazière publique ukrainienne. La facilité de crédit sujet porte la garantie souveraine d'Ukraine. Aux termes de l'accord de garantie, le gouvernement du Canada a garanti une part au prorata de tout montant impayé par l'emprunteur (intérêts et principal), jusqu'à un montant global fixe de 36,5 millions d'euros. Depuis le 25 mars 2024, la facilité de crédit de la BERD à Naftogaz a été entièrement remboursée, de sorte que la garantie du Canada pour cette facilité n'est plus en vigueur.

c) Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada

En plus des ententes d'indemnisation du programme d'achat d'obligations comptabilisées en tant dérivés, le ministère et la Banque du Canada ont conclu des ententes d'indemnisation pour le Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires et le Programme de papier commercial de la Banque (programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires). Ces programmes d'achat d'obligations ont été mis en place par la Banque du Canada afin de soutenir la liquidité et le bon fonctionnement des marchés de la dette pendant la pandémie de COVID-19. La Banque du Canada a cessé d'effectuer d'autres achats dans le cadre du Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires à compter du 16 novembre 2020, et a mis fin au Programme d'achat de papier commercial à compter du 2 avril 2021. Les programmes peuvent être redémarrés par la Banque du Canada au besoin.

Dans le cadre de ententes sur les programmes d'achat sur les marché monétaires, le ministère a indemnisé la Banque du Canada pour les pertes qu'elle a subies sur les titres sur le marché monétaire qui n'ont pas été payés intégralement par les émetteurs. Le ministère n'est pas tenu de payer les pertes subies ou n'a pas droit aux gains réalisés par la Banque du Canada sur l'aliénation de titres dans le cadre des programmes d'achat sur le marché monétaire. Aucune contrepartie n'a été versée par l'une ou l'autre des parties lors de la conclusion des ententes.

Il n'y a aucun titre détenu par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat sur les marchés monétaires au 31 mars 2024 (2023 – néant). En 2024, le ministère n'a pas payé de pertes dans le cadre des ententes d'indemnisation des programmes d'achat sur le marché monétaire (2023 - néant).

27. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent également les personnes qui sont membres du principal personnel de gestion ou des membres de la proche famille de ces personnes et les entités contrôlées par un membre du principal personnel de gestion ou d'un membre de la proche famille de cette personne ou sous le contrôle commun d'une telle personne.

Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Le ministère reçoit également gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services reçus gratuitement d'autres ministères ont été comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et dans l'état de situation financière nette du ministère comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères		
Logement	17 224	16 923
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	10 850	9 618
Services juridiques	1 872	2 077
Total des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	29 946	28 618

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel, dans certain cas, à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services aux autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, comme les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière nette du ministère.

b) Autres transactions entre apparentés

D'autres transactions avec des parties liées sont résumées dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Charges - autres ministères et organismes		
Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes	4 808 602	5 009 372
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	16 308	14 314
Services professionnels et spéciaux	9 559	9 998
Information	355	370
Réparation et entretien	249	319
Location	128	231
Autres charges	184	283
Salaires et traitements (recouvrements)	(1 023)	(1 676)
Total des charges - autres ministères et organismes	4 834 362	5 033 211
Revenus - autres ministères et organismes	880	450

28. Information sectorielle

Les segments du ministère comprennent sa responsabilité essentielle de la Politique économique et financière et les fonctions des Services internes qui appuient cette responsabilité. L'information sectorielle est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables (note 2). Le tableau suivant présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités, par principal objet de charge et par principal type de revenus.

(en milliers de dollars)	Politiques économique et budgétaire	Services internes	Total	
			2024	2023
Charges				
Paielements de transfert				
Provinces et territoires (a)	87 892 678	-	87 892 678	82 825 537
Organisations internationales	595 336	-	595 336	1 087 399
Gouvernements nationaux	(1 199 792)	-	(1 199 792)	5 031 631
Organismes et institutions sans but lucratif	350	-	350	(1 500)
Total des paiements de transfert	87 288 572	-	87 288 572	88 943 067
Intérêts et autres frais				
Intérêts sur la dette non échue (b)	36 423 914	-	36 423 914	25 984 351
Intérêts sur les régimes de retraite et les autres comptes (c)	6 043 911	-	6 043 911	5 597 930
Intérêts et autres frais	6 293	-	6 293	6 042
Total des intérêts et autres frais	42 474 118	-	42 474 118	31 588 323
Charges de fonctionnement (d)	101 703	88 024	189 727	180 014
Autres paiements aux provinces et aux territoires	82 854	-	82 854	87 976
Coût des pièces de monnaie canadienne vendues	-	-	-	191 586
Autres charges	13	212	225	(48)
Total des charges	129 947 260	88 236	130 035 496	120 990 918
Revenus				
Revenus de placements				
Compte du fonds des changes – revenus nets	2 951 157	-	2 951 157	835 923
Prêts aux sociétés d'État – intérêts	2 946 329	-	2 946 329	1 646 553
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada - intérêt	19 251	-	19 251	-
Autre intérêt	309 369	-	309 369	187 778
Total des revenus de placement	6 226 106	-	6 226 106	2 670 254
Intérêts sur les dépôts bancaires	489 883	-	489 883	416 675
Frais pour risque courus	111 660	-	111 660	126 447
Ventes de pièces de monnaie canadienne	94 418	-	94 418	123 565
Gain net de change	210 324	(19)	210 305	544 174
Chèques non réclamés et autres	67 580	29	67 609	79 638
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(7 199 971)	(10)	(7 199 981)	(3 960 728)
Total des revenus	-	-	-	25
Coût net des activités	129 947 260	88 236	130 035 496	120 990 893

a) Paiements de transfert aux provinces et aux territoires

Les paiements de transfert aux provinces et aux territoires sont versés conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, à la *Loi d'exécution du budget* et à d'autres autorisations législatives. Les paiements de transfert aux provinces et territoires sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Transfert canadien en matière de santé	49 431 244	45 140 657
La péréquation fiscale	23 962 511	22 544 994
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	16 416 302	15 938 157
Abattement du Québec	(7 103 367)	(7 409 645)
Financement des territoires	4 834 418	4 522 785
COVID-19 soutien au système de soins de santé par l'entremise de Santé Canada Transfert ¹	-	2 000 000
COVID-19 soutien au nettoyage des puits de pétrole et de gaz inactifs	(12 877)	-
Subventions statutaires	44 586	42 639
Intérêts sur les bénéfices nets d'Hibernia	280 166	-
Annuité à long terme		
Charges d'intérêts	39 695	39 950
Ajustement à l'obligation du ministère	-	(24 000)
Total du passif de l'annuité à long terme	39 695	15 950
Total des paiements de transfert aux provinces et aux territoires	87 892 678	82 825 537

¹ Les paiements de transfert liés à la pandémie de COVID-19 à l'appui du système de soins de santé ont été effectués au moyen de suppléments au Transfert canadien en matière de santé et s'ajoutent aux montants déclarés pour le Transfert canadien en matière de santé régulier.

b) Intérêts sur la dette non échue

Les intérêts sur la dette non échue comprennent les intérêts imputés, l'amortissement des escomptes et des primes sur l'emprunt et l'intérêt net sur les accords de swaps de devises et de taux d'intérêt. Les intérêts sur la dette non échue par catégorie de dette sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Intérêts sur la dette intérieure		
Bons du Trésor	11 308 994	4 534 320
Obligations négociables		
Obligations négociables (à taux nominal fixe)	20 836 006	16 064 484
Obligations à rendement réel		
Charges d'intérêts	1 416 516	1 360 125
Ajustement de l'indices des prix à la consommation	2 064 533	4 007 889
Total des obligations à rendement réel	3 481 049	5 368 014
Total des obligations négociables	24 317 055	21 432 498
Total des intérêts sur la dette intérieure	35 626 049	25 966 818
Intérêts sur la dette extérieure		
Bons du Canada	172 541	61 824
Obligations négociables	442 140	286 742
Total des intérêts sur la dette extérieure	614 681	348 566
Intérêts nets sur les swaps de devise	183 184	(331 033)
Total des intérêts sur la dette non échue	36 423 914	25 984 351

c) Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes

Le ministère finance les intérêts sur les comptes à fins déterminées portant intérêts créés par tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les comptes de pension de retraite et les comptes de conventions de retraite créés au profit des fonctionnaires et des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, le compte du Régime de pensions du Canada et les autres comptes.

Les intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes		
Comptes de pension de retraite	4 529 418	4 746 355
Autres comptes à fins déterminées	218 384	177 944
Comptes de convention de retraite	76 424	77 048
Allocations de droits de tirages spéciaux	1 197 030	585 575
Compte du Régime de pensions du Canada	22 655	11 008
Total des intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes	6 043 911	5 597 930

d) Charges de fonctionnement

Le tableau suivant donne le détail des charges de fonctionnement par catégorie.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Charges de fonctionnement		
Salaires et traitements	119 221	109 029
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	27 159	23 932
Logement	17 224	16 923
Services professionnels et spéciaux	16 296	17 943
Services d'information	2 300	4 561
Location	2 070	1 787
Machinerie et équipement	1 672	2 075
Amortissement des immobilisations corporelles	915	901
Transport et télécommunications	2 579	2 427
Réparations et entretien	264	418
Autres subventions et paiements	27	18
Total des charges de fonctionnement	189 727	180 014

29. Revenus gagnés pour le compte du gouvernement

Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement représentent les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau par le gouvernement pour financer d'autres activités ministérielles. Le tableau suivant donne le détail des revenus gagnés pour le compte du gouvernement.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Revenus pour le compte du gouvernement		
Compte du fonds des changes - revenus nets	2 951 157	835 923
Emprunts des sociétés d'État - intérêt	2 946 329	1 646 553
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada - intérêt	19 251	-
Intérêts sur les dépôts bancaires	489 883	416 675
Frais pour risque courus	111 660	126 447
Ventes de pièces de monnaie canadienne	94 418	123 565
Gain net de change	210 305	544 174
Chèques non réclamés et autres	67 609	79 613
Autre intérêt	309 369	187 778
Total des revenus pour le compte du gouvernement	7 199 981	3 960 728

30. Informations comparatives

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés au besoin afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

Ministère des Finances Canada

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour le ministère des Finances Canada pour l'exercice 2023-2024 (non auditée)

1. INTRODUCTION

Le présent document contient des renseignements sommaires sur les mesures prises par le ministère des Finances Canada (le Ministère) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), ainsi que des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les principales responsabilités du Ministère figurent dans le *Plan ministériel* de 2023-2024 et le *Rapport sur les résultats ministériels* de 2023-2024.

2. SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

2.1 Gestion du contrôle interne

Le Ministère est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation ministérielle et la surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de contrôle interne ministériel approuvé par le sous-ministre et le dirigeant principal des finances (DPF) est instauré et englobe :

- des structures de responsabilisation relatives à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris des rôles et des responsabilités clairs pour les employés dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- la communication et la formation continue concernant les exigences législatives, les politiques et les procédures pour une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- une section spéciale relevant du DPF chargée de la surveillance du CIRF, dont l'objectif principal consiste à conserver des documents à l'appui des processus opérationnels et des éléments de risques et de contrôle connexes;
- un plan d'audit interne axé sur le risque, qui couvre les audits prévus à l'égard des processus opérationnels évalués dans le cadre de la *Politique de gestion financière*;
- un *Bureau des valeurs et de l'éthique* fournissant des services et des conseils sur les questions liées aux valeurs et à l'éthique et discutant des dilemmes éthiques conformément au *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* et à la *Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat*. De plus, le *Code de conduite du ministère des Finances* sensibilise les employés à l'importance d'éviter ou, s'il y a lieu, de régler les conflits d'intérêts entre leurs fonctions officielles et leurs intérêts personnels. L'obligation de présenter annuellement des renseignements est un aspect important du code;
- un *agent de protection des divulgateurs*, relevant du *Bureau des valeurs et de l'éthique*, afin de faciliter les divulgations protégées d'actes répréhensibles conformément à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*;

- des moyens de surveillance et des mises à jour régulières sur la gestion du contrôle interne en plus des résultats d'évaluation et des plans d'action à l'intention du Comité ministériel d'audit (CMA) et de la haute direction;
- des conseils fournis par le CMA à l'attention du sous-ministre sur le caractère satisfaisant et le fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère.

2.2 Ententes de services ayant trait aux états financiers

Le Ministère compte sur d'autres ministères et organismes pour le traitement de certaines informations ou transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes communes :

- Services publics et Approvisionnement Canada administre le paiement des salaires, l'approvisionnement en biens et services et fournit des services d'adaptation.
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI).
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) fournit des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et administre de façon centralisée le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.

Ententes particulières :

- La Banque du Canada, en sa qualité d'agent financier, est responsable avec le Ministère d'assurer la tenue des registres financiers et des comptes de la dette intérieure du Canada, du Compte du fonds de change du Canada et de l'achat des Obligations hypothécaires du Canada. Il s'agit notamment de faire en sorte que tous les systèmes et processus financiers connexes soient conçus et fonctionnent de manière efficace.
- L'Agence du revenu du Canada fournit les renseignements financiers utilisés par le Ministère pour déterminer les taxes et impôts à recevoir de l'Agence aux termes des accords de perception fiscale, y compris les méthodes de comptabilité d'exercice servant à déterminer les montants à recevoir en fin d'exercice.
- Le SCT fournit des services de gestion financière et de comptabilité pour les dépenses d'exploitation, gérés au moyen d'une entente sur les services partagés.

- Le SCT permet au Ministère et aux autres ministères de profiter de la plateforme de son système financier SAP, au moyen de laquelle il consigne et déclare les opérations financières. À titre de fournisseur de services, le SCT est chargé d'assurer l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles généraux de la TI régissant l'environnement du SAP, y compris les services d'infrastructure du SCT. Le Ministère demeure responsable de certains contrôles généraux de la TI régissant l'environnement du SAP, notamment les contrôles d'accès des utilisateurs et la séparation des tâches.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent se référer aux annexes des ministères et organismes susmentionnés pour une meilleure compréhension des systèmes de contrôle interne sur l'information financière liés à ces services précis.

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE POUR L'EXERCICE 2023-2024

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance en cours selon le plan cyclique de l'exercice précédent.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2023-2024

Plan de surveillance continue cyclique de l'exercice précédent pour l'exercice en cours	Statut
Paielements de transfert	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Dettes intérieures	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Emprunts des sociétés d'État	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Organismes internationaux	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Réserves officielles de liquidités internationales	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Dépenses salariales	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Ministère a mis à jour son cadre de contrôle interne pour inclure les principaux domaines de contrôle interne de la gestion financière (CIGF) [budgétisation/prévisions, établissement des coûts et approvisionnement]. Le Ministère a procédé avec diligence aux évaluations essentielles de l'efficacité de la conception et du fonctionnement pour amener ces domaines clés du CIGF au stade de la surveillance continue.

De plus, le gouvernement du Canada a annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2023 son intention d'acheter des Obligations hypothécaires du Canada. Ces achats devraient être importants; par conséquent, ce processus d'affaires a été ajouté comme domaine de contrôle clé. Des tests limités ont été nécessaires en 2023-2024, car il n'y a eu que deux achats, mais une évaluation complète est prévue pour 2024-2025.

3.1 Nouveaux contrôles clés ou contrôles clés modifiés de façon importante

Pendant l'année en cours, aucun des contrôles clés modifiés de façon importante dans les processus existants ne nécessitait une réévaluation. Des révisions de la politique sur les pièces de journal ont été apportées pour renforcer l'assurance qualité en ce qui concerne les écritures de journal manuelles.

3.2 Surveillance continue des contrôles clés :

Le Ministère évalue chaque année l'efficacité de la conception et l'efficacité opérationnelle¹ de ses processus opérationnels à haut risque dans le cadre de sa surveillance continue cyclique des contrôles clés. Autrement dit, les contrôles clés sont testés à tour de rôle pour les processus opérationnels à risque moyen et faible.

Le Ministère procède à une revue structurée de ses processus lors de l'année fiscale et procède à un échantillonnage de diverses transactions à être testées. Les tests permettent de vérifier que les contrôles en place sont efficaces et fonctionnent comme prévu. L'étendue de l'audit est déterminée par la fréquence du contrôle effectué.

D'après l'audit, les contrôles clés testés ont fonctionné comme prévu.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas considérées comme un domaine de contrôle clé pour le Ministère, car elles ne sont pas importantes. Cela dit, depuis 2016, le Ministère continue d'utiliser un logiciel d'analyse de données standard de l'industrie pour évaluer les dépenses de fonctionnement afin de détecter les anomalies du point de vue de la conformité et de l'efficacité des processus. L'objectif de cette analyse est de détecter le risque opérationnel et lié à la conformité.

¹ L'efficacité de la conception renvoie à la question de savoir si des contrôles sont en place, harmonisés et équilibrés avec les risques que l'on vise à atténuer. L'efficacité opérationnelle désigne les tests entrepris visant à déterminer si les contrôles clés ont fonctionné pendant une certaine période.

Le tableau suivant résume les domaines des dépenses de fonctionnement qui sont analysés et la fréquence :

Dépenses de fonctionnement	Fréquence
Transactions par carte d'achat	Mensuelle
Contrats	Trimestrielle
Dépenses de déplacement	Trimestrielle
Comptes créditeurs	Trimestrielle
Transactions financières	Trimestrielle

Ententes de service ayant trait aux états financiers (contrôles généraux de la TI)

Le SCT permet au Ministère et aux autres ministères de profiter de la plateforme de son système financier SAP, au moyen de laquelle il consigne et déclare les opérations financières. Chaque année, un audit annuel (CSAE 3416²) est effectué par un auditeur externe pour évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux de la TI au SCT.

En 2023-2024, le rapport CSAE 3416 est sans réserve. Ce résultat est important pour la confiance du Ministère envers le système SAP, car il garantit que les informations financières qu'il contient n'ont pas été compromises ou modifiées de quelque façon que ce soit.

² La Norme canadienne de missions de certification 3416 (CSAE 3416), Rapport sur les contrôles d'une société de services, donne au Ministère l'assurance que le fournisseur de services maintient des contrôles internes efficaces en ce qui concerne les rapports financiers, informatifs ou de sécurité. Cet examen, officiellement désigné sous le nom de CICA 5970, est l'équivalent canadien des normes de conformité d'audit de l'American Institute of CPAs (AICPA) SSAE 16.

4. PLAN DE SURVEILLANCE MINISTÉRIEL DES CONTRÔLES CLÉS**4.1 Plan de surveillance pour le prochain exercice et les exercices suivants**

Le plan cyclique de surveillance continue des contrôles clés du Ministère au cours des trois prochaines années est fondé sur une validation annuelle des processus et contrôles à risque élevé, tels qu'ils sont présentés dans le tableau suivant :

Secteurs de contrôle clés	Niveau de risque évalué	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Paiements de transfert	Élevé	X	X	X
Dette intérieure	Élevé	X	X	X
Emprunts des sociétés d'État	Élevé	X	X	X
Organismes internationaux	Élevé	X	X	X
Réserves officielles de liquidités internationales	Élevé	X	X	X
Obligations hypothécaires du Canada	Élevé	X	X	X
Pièces de monnaie canadienne	Moyen	X	-	X
Dépenses salariales	Faible	-	-	X
Budgétisation et prévisions	Moyen	-	X	-
Établissement des coûts	Faible	-	-	X
Approvisionnement	Moyen	-	X	-